

Une polémique autour de la liberté de création. L'affaire *Slāv*, les devoirs des auteurs et les lecteurs du *Devoir*

Mathilde Barraband et Anne-Marie Duquette, Université du Québec à Trois-Rivières

Au cours de l'été 2018, le spectacle musical *Slāv* a soulevé une polémique houleuse autour de la représentation des Noir·es au théâtre, qui est rapidement devenue omniprésente dans les médias traditionnels et sociaux québécois, et s'est prolongée plusieurs mois. Écrit et performé par Betty Bonifassi et mis en scène par Robert Lepage, le spectacle avait été annoncé six mois plus tôt comme une « odysée théâtrale » autour du thème de l'esclavage, cherchant à « tisse[r] des liens de manière universelle entre différentes pages d'histoire connues et moins connues – ou volontairement oubliées – qui ont mené l'humanité à asservir des peuples¹⁵⁶. » Or, bien loin de « créer du lien », la seule annonce du spectacle suscita une réception fortement polarisée entre deux camps qui estimaient, pour l'un, qu'un tel projet participait inconsciemment d'un racisme systématique et typiquement d'une appropriation culturelle, pour l'autre, qu'il était au contraire antiraciste et l'objet d'attaques infondées. La très vaste majorité des commentateur·rices considéra en tout cas que cette affaire venait introduire dans le débat public québécois une notion nouvellement importée des États-Unis, celle d'appropriation culturelle, qui venait s'ajouter à d'autres notions récemment forgées pour dénoncer et renverser les rapports de force organisant le genre, le sexe et la race. En l'occurrence, l'appropriation pointée du doigt était celle d'une culture minoritaire, spécialement des chants d'esclaves noir·es, par les tenant·es d'une culture majoritaire, ici des artistes blanc·hes, de telle sorte que les premier·ières se voyaient privé·es de tous les bénéfices de l'exploitation artistique et commerciale de leur culture. En réalité, la notion d'appropriation culturelle, dans ce sens strict, circulait au Québec

¹⁵⁶ S. a., « Slāv », *Maison des arts de Drummondville* [en ligne], s. d., consulté le 7 novembre 2020, URL : <http://www.artsdrummondville.com/spectacles-drummondville/spectacles/slav/slav/29-01-2019-20-00>.

depuis trente ans déjà¹⁵⁷. Une polémique avait notamment fait feu en 1992 alors que le Conseil des arts du Canada avait fondé un « Comité consultatif pour l'égalité raciale », en le mandatant d'établir une liste de suggestions visant à promouvoir cette égalité. Le comité avait alors fait apparaître les difficultés pour les artistes autochtones et immigrant·es d'être considéré·es et reconnu·es par l'institution. De la liste de douze recommandations soumises par le comité, les médias en avaient surtout retenu une, celle qui portait sur la prévention de l'« appropriation culturelle » et suggérait au Conseil des arts d'élaborer « des lignes directrices qui tiennent compte des [...] besoins différents des communautés¹⁵⁸ ». La notion d'appropriation culturelle, qui avait été jusqu'alors discutée dans les seuls milieux artistiques et culturels, émergea sur la place publique¹⁵⁹. Elle suscita de vifs débats qui secouèrent d'abord le Canada anglophone, puis gagnèrent en importance au Québec, à la faveur notamment d'une controverse survenue quelques mois plus tard autour d'une exposition artistique tenue à l'Université Concordia. Les organisatrices de cette exposition avaient décroché la toile d'une peintre blanche représentant une femme noire portant des bananes sur sa tête, au titre que l'œuvre reproduisait « des stéréotypes condescendants et discriminatoires à l'endroit des femmes de couleur¹⁶⁰ ». Comme le résume le juriste Jean-François Gaudreault-DesBiens, il s'en était suivi « une violente polémique, au cours de

¹⁵⁷ Déjà, en 1988, *L'Annuaire théâtral* avait organisé une table ronde sur la question de l'appropriation culturelle, même si les préoccupations étaient largement différentes. Voir Jean Cléo Godin, Normand Charette, Jozef Kwaterko, Daniel Lemahieu, Michel Tremblay, « Table ronde : l'appropriation culturelle du théâtre québécois », *L'Annuaire théâtral*, n^{os} 5-6, 1988, p. 75-94.

¹⁵⁸ Conseil des arts du Canada, « Recommandation 3d », *Recommandations du Comité consultatif pour l'égalité raciale dans les arts du Conseil des Arts du Canada et Réponse du Conseil des Arts du Canada*, Ottawa, Conseil des arts du Canada, 1992, p. 9. Comme le rappelle Jean-Philippe Uzel, la polémique de 1992 eut un rebondissement récent : « le Conseil des arts du Canada, le principal pourvoyeur des aides publiques aux artistes, s'est senti obligé, au cours du mois de septembre 2017, d'émettre un communiqué mettant en garde contre l'appropriation culturelle, dans lequel il précisait que les artistes canadiens prétendant aux subsides publics et souhaitant faire référence aux cultures autochtones devaient désormais “démontrer qu'ils font preuve de respect et de considération véritables à l'égard des arts et de la culture autochtones”. Ce rappel officiel n'était pas sans évoquer *l'Indian Arts and Crafts Act*, voté par le Congrès américain en 1990, exigeant que chaque artiste produisant de “l'art indien” fasse la preuve, documents à l'appui, de son appartenance à l'une des cinq cent soixante-cinq tribus amérindiennes vivant sur le territoire des États-Unis, sous peine d'amende et d'emprisonnement. » Voir Jean-Philippe Uzel, « Un dramaturge et un Iroquois à Paris », *Esprit*, n^o 1, 2020, p. 61.

¹⁵⁹ Voir Richard Fung, « Working through appropriation », *Fuse Summer*, vol. XVI, n^{os} 5-6, 1993, p. 16-24.

¹⁶⁰ Presse canadienne, « Une jeune peintre se plaint d'avoir été victime de censure », *Le Soleil*, vendredi 6 mars 1992, p. A11, dans Jean-François Gaudreault-DesBiens, *La liberté d'expression entre l'art et le droit*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1996, p. 123.

laquelle on entendit les arguments *habituels* des critiques de l'appropriation culturelle et de leurs adversaires, les uns et les autres marqués par une forte émotivité¹⁶¹ ».

Le recul manque pour dire si l'affaire *Slāv* sera plus mémorable que l'affaire Concordia de 1992. Certains signes laissent toutefois présager que l'affaire *Slāv* aura un caractère instituant : elle a suscité des commentaires extrêmement abondants, elle a amené le grand public comme les personnalités publiques à se positionner et elle a touché autant le Québec anglophone que le Québec francophone. En outre, elle est un épisode d'une série particulièrement riche de polémiques entourant la liberté artistique et touchant plus largement le monde occidental. D'ailleurs, une seconde polémique la suit de très près, et même la chevauche, visant une autre pièce de Lepage, *Kanata*, coproduite avec la troupe française d'Ariane Mnouchkine. Cette pièce racontait la venue des colons européens sur les terres de l'actuel Canada et leur rencontre avec les Premières Nations. À l'annonce du projet, plusieurs artistes autochtones rédigèrent une lettre dans laquelle ils-elles manifestaient leur déception dans un titre éloquent : « Encore une fois, l'aventure se passera sans nous, les Autochtones ?¹⁶² » Ce redoublement de l'affaire *Slāv* par l'affaire *Kanata*, qui a elle aussi bénéficié d'une couverture médiatique importante, a ainsi contribué à inscrire la question de l'appropriation culturelle dans le débat public québécois et, on peut le penser, dans la mémoire québécoise.

Ligne du temps de la polémique

La polémique commence le 25 novembre 2017 alors que Marilou Craft, étudiante en droit à l'Université McGill, conseillère artistique et créatrice, publie un statut Facebook dans lequel elle questionne le projet d'un spectacle intitulé *Slāv* dont elle vient de lire une description sur le site de Radio-Canada¹⁶³ :

¹⁶¹ Jean-François Gaudreault-DesBiens, *La liberté d'expression entre l'art et le droit*, op. cit., p. 123. Nous soulignons. Ces arguments étaient toutefois surtout habituels aux États-Unis.

¹⁶² Collectif, « Encore une fois, l'aventure se passera sans nous, les Autochtones ? », *Le Devoir* [en ligne], mis en ligne le 14 juillet 2018, URL : <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/532406/encore-une-fois-l-aventure-se-passera-sans-nous-les-autochtones>.

¹⁶³ S. a., « Robert Lepage mettra en scène les chants d'esclaves de Betty Bonifassi au FIJM », *Radio-Canada* [en ligne], « Info — musique », mis en ligne le 22 novembre 2017, URL : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1068739/robert-lepage-chants-esclaves-betty-bonifassi-slav-festival-international-jazz-montreal-ex-machina>.

Donc... un ethnomusicologue blanc enregistre des chants d'esclaves noirs, une chanteuse blanche les entend et les reprend, un metteur en scène blanc en fera « une odyssée théâtrale » au TNM dans le cadre du Festival de jazz de Montréal, et semble-t-il que jusqu'à présent, aucune personne noire ne soit impliquée, en tout cas pas suffisamment pour faire partie de la promo. Tout ça sous le stylish-sexy-cool nom de "Slāv". Classy¹⁶⁴.

Quelques heures plus tard, le message est partagé sur la page Facebook militante *Décider entre blancs* (suivie alors par 3 250 personnes) dont la vocation est de dénoncer les « secteurs de la société québécoise où les décisions ne sont prises que par des personnes blanches¹⁶⁵ ». Les commentaires affluent. Deux semaines plus tard, l'affaire est reconduite dans le discours médiatique : Craft signe l'article « Qu'est-ce qui cloche... avec le prochain spectacle de Betty Bonifassi¹⁶⁶ » sur la plateforme *Urbania* dans lequel elle pose une série de questions suscitées par le projet dramaturgique, depuis sa conception et son intitulé jusqu'à sa promotion, insistant sur l'exotisation et l'invisibilisation des Noir·es qui y sont à l'œuvre, deux des fruits selon elle d'un racisme systémique qu'elle tente de percer à jour. Un an plus tard, le journaliste Marc Cassivi dira de cet article qu'il a été la « bougie d'allumage¹⁶⁷ » de la polémique.

En effet, le 26 juin 2018, lors de la première de la pièce, quelques dizaines de manifestant·es se regroupent devant le Théâtre du Nouveau Monde (TNM). Si l'on en croit les témoignages, l'action contre la pièce a été bricolée en quelques heures via les réseaux sociaux, notamment à l'instigation de Lucas Charlie Rose qui avait lu les alertes de Craft six mois plus tôt, et appelle le jour même à la mobilisation en affirmant que « Les chants d'esclaves n'ont pas été écrits pour que puissent en profiter les blanc·h¹⁶⁸ ». Devant le

¹⁶⁴ Marilou Craft, « Donc... un ethnomusicologue blanc enregistre des chants d'esclaves noirs, une chanteuse blanche les entend et les reprend, un metteur en scène blanc en fera "une odyssée théâtrale" au TNM dans le cadre du Festival de Jazz de Montréal, et semble-t-il que jusqu'à présent, aucune personne noire ne soit impliquée, en tout cas pas suffisamment pour faire partie de la promo. Tout ça sous le stylish-sexy-cool nom de "Slāv". Classy. », *Facebook* [en ligne], mis en ligne le 25 novembre 2017. Son profil n'est plus visible depuis.

¹⁶⁵ « Décider entre blancs », *Facebook* [en ligne], mis en ligne le 25 novembre 2017, URL : https://www.facebook.com/pg/deciderentreblancs/about/?ref=page_internal.

¹⁶⁶ Marilou Craft, « Qu'est-ce qui cloche... avec le prochain spectacle de Betty Bonifassi », *Urbania* [en ligne], mis en ligne le 5 décembre 2017, URL : <https://urbania.ca/article/quest-ce-qui-cloche-avec-le-prochain-spectacle-de-betty-bonifassi/>.

¹⁶⁷ Marc Cassivi, « Marilou Craft : bougie d'allumage », *La Presse* [en ligne], « Spectacles et théâtre », mis en ligne le 18 décembre 2018, URL : <https://www.lapresse.ca/arts/spectacles-et-theatre/201812/18/01-5208529-marilou-craft-bougie-dallumage.php>.

¹⁶⁸ Voir le témoignage de Emrical dans Arnaud Bouquet et Maryse Legagneur (coréalisateurs), Véronique Lauzon (journaliste), *Entends ma voix, op. cit.*, 3 :36 et suivantes. Voir aussi les messages recensés par

théâtre, des manifestants brandissent des pancartes où l'on peut lire : « Descendants des esclaves contre Slāv », « Appropriation is white supremacy », « White culture is theft », « Rācist » ou encore « Combien d'autres commentaires racistes de la part de Betty Bonifassi notre communauté doit-elle subir¹⁶⁹ ? » Des tribuns, sur une scène improvisée, réclament d'être entendus. Certains spectateur·rices raconteront avoir fait la file sous les cris de « raciste », « shame »¹⁷⁰. La manifestation reçoit une couverture médiatique très large qui retient essentiellement les accusations de racisme et surtout d'appropriation culturelle. Comme le formulent David Lefrançois et Marc-André Éthier, si les réactions se décomposent en un large spectre, « deux types de propos antagonistes se démarqu[ent] » :

Les uns dénonçaient l'appropriation culturelle perpétrée contre les descendants d'esclaves africains en Amérique et imputaient celle-ci au producteur (la compagnie Ex Machina) ou à la troupe de chanteuses, comédiennes et danseuses, tandis que les autres déniaient l'existence du racisme systémique ou fustigeaient et persifflaient ses détracteurs qui, déclaraient-ils, condamnaient par bigoterie multiculturelle les artistes d'origine québécoise et attentaient à la liberté d'expression¹⁷¹.

Dans la presse écrite francophone traditionnelle, qui nous intéresse en premier lieu, la réaction initiale est plus homogène. *Le Devoir*, *La Presse* et *Le Journal de Montréal* publient rapidement et régulièrement des articles d'information qui rendent compte des deux points de vue. Mais ce sont les chroniqueur·ses qui tiennent le haut du pavé et leurs argumentaires sont largement en défaveur des manifestant·es. La plus prompte à réagir, Nathalie Petrowski, lance une véritable charge en attaquant frontalement Craft dans *La Presse* dès le 26 juin. Elle estime que « ce qui cloche c'est d'être à ce point aveuglé par le fanatisme qu'on ne fait pas la différence entre ses ennemis et ses alliés. Et que, face à un hommage sincère, on préfère la victimisation plutôt que de reconnaître une victoire¹⁷² ».

Nicolas Longtin-Martel, « Bibliographie critique sur la réaction face aux spectacles SLĀV et Kanata », *op. cit.*

¹⁶⁹ Voir la photographie qui accompagne l'article de Marie-Lise Rousseau, « La première de Slāv au TNM perturbée », *Le Devoir* [en ligne], mis en ligne le 27 juin 2018, URL : <https://www.ledevoir.com/culture/531197/la-premiere-de-slav-perturbee>.

¹⁷⁰ Marie-Lise Rousseau, « La première de Slāv au TNM perturbée », *Le Devoir* [en ligne], mis en ligne le 27 juin 2018, URL : <https://www.ledevoir.com/culture/531197/la-premiere-de-slav-perturbee>.

¹⁷¹ David Lefrançois et Marc-André Éthier, « Slāv : une analyse de contenu médiatique centrée sur le concept d'appropriation culturelle », *Revue de recherches en littérature médiatique et multimodale* [en ligne], vol. 9, mis en ligne en juin 2019, p. 4. (URL : <https://doi.org/10.7202/1062035ar>.)

¹⁷² Nathalie Petrowski, « La cloche de verre doctrinaire », *La Presse* [en ligne], mis en ligne le 26 juin 2018, URL : https://plus.lapresse.ca/screens/c3da428a-36ff-4093-aadd-d7daa2db2559__7C__0.html.

La chroniqueuse voit dans la mobilisation un délétère air du temps et s'inquiète d'un « discours plus répandu qu'on pense¹⁷³ ». Après elle, d'autres chroniqueur·ses s'inscriront dans cette veine, et notamment Mathieu Bock-Côté qui qualifie deux jours plus tard la contestation d'un antiracisme « débile et paranoïaque¹⁷⁴ » et estime à son tour qu'« un des phénomènes les plus graves de notre société [est] l'importation, depuis quelques années, d'une haine raciale antiblanche¹⁷⁵ ». Leurs chroniques sur l'affaire *Slāv* doivent se lire comme une des pièces de la démonstration plus générale qu'ils entendent faire des dangers de la rectitude politique importée du monde anglosaxon et spécialement des États-Unis¹⁷⁶. Elles auront de nombreux relais dans l'ensemble du métadiscours produit à court et plus long terme autour de l'affaire.

Les tout premiers jours, les protestataires sont peu, voire pas du tout représenté·es dans les trois quotidiens francophones que sont *Le Devoir*, *La Presse* et *Le Journal de Montréal*¹⁷⁷. Il faut attendre le 29 juin pour lire dans *Le Devoir* des textes qui relaient leurs revendications de manière détaillée, mais aussi moins négative, voire favorable. Fabrice Vil y reprend la chronique qu'il avait dû abandonner une semaine plus tôt, pour éclairer les prises de position des protestataires. Le rappeur et slameur Aly Ndiaye, alias Wesbter, y livre le même jour un témoignage, dans lequel il explique avoir été approché par Lepage comme consultant pour discuter du projet *Slāv* et avoir déjà souligné à cette occasion, sans avoir été entendu selon lui, « l'importance d'embaucher des comédiennes noires pour jouer le rôle des esclaves¹⁷⁸ ». Dans les jours qui suivent, les autres textes favorables (ou moins défavorables) aux protestataires qui paraissent appartiennent à une presse francophone plus spécialisée et aussi plus confidentielle¹⁷⁹. Marilou Craft signe d'ailleurs un nouveau texte

¹⁷³ *Ibid.*

¹⁷⁴ Mathieu Bock-Côté, « Le racisme des antiracistes », *Journal de Montréal* [en ligne], mis en ligne le 28 juin 2018, URL : <https://www.journaldemontreal.com/2018/06/28/le-racisme-des-antiracistes>.

¹⁷⁵ *Ibid.*

¹⁷⁶ Voir à ce sujet Mathieu Bock-Côté, *L'empire du politiquement correct*, Paris, Éditions du Cerf, 2019, ainsi que le documentaire de Nathalie Petrowki (journaliste), *Touche pas à ma culture*, diffusé à Télé-Québec le 6 janvier 2021.

¹⁷⁷ Radio-Canada à l'inverse, via son site et surtout ses ondes, leur donne très tôt et abondamment la parole.

¹⁷⁸ Aly Ndiaye, « Le problème avec “Slāv” », *Le Devoir* [en ligne], mis en ligne le 29 juin 2018, consulté le 12 février 2021, URL : <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/531393/le-probleme-avec-slav>.

¹⁷⁹ Voir l'article nuancé de Laurie Bédard, « Quand les dialogues de sourds enterrent les chants des esclaves », *Spirale web* [en ligne], 29 juin 2018, URL : <http://www.spiralemagazine.com/article-dune>.

dans *Urbania* après avoir vu le spectacle¹⁸⁰. Elle y pointe les deux éléments de la polémique qui lui semblent nodaux : la revendication de la liberté d'expression par « les voix qui bénéficient déjà d'une tribune considérable » au détriment de l'expression des minorités, et le discours contradictoire des artistes qui affirment d'un côté que « "l'histoire a été écrite par les oppresseurs autant que par les opprimés, par des blancs aussi bien que par des noirs", rejetant le concept de posture pour plutôt faire s'équivaloir les points de vue¹⁸¹ », tout en reconnaissant, de l'autre côté, que certaines pages de l'histoire, dont plusieurs ont été oubliées, « ont mené l'humanité à asservir des peuples », et par conséquent, que toutes les voix ne sont pas égales. Craft déplore en outre « la forme de leçon » que prend le spectacle en n'offrant que la perspective de Bonifassi, celle du métissage européen dont elle-même est issue. La critique déplore enfin le schéma narratif qui met en scène une protagoniste noire se faisant raconter son histoire par une série de personnages de Blanches et conclut : « SLĀV semble destinée à un public qui n'est pas au fait de l'histoire. Pour une personne afrodescendante comme moi, par contre, l'œuvre peut être violente à recevoir¹⁸² ».

En une semaine, la presse écrite traditionnelle québécoise francophone publie ainsi une vingtaine d'articles sur l'affaire. Mais l'œil du cyclone poursuit sa course sur les réseaux sociaux. En quelques jours, la polémique y a rapidement débordé les frontières du Québec et, le 3 juillet, le chanteur californien Moses Sumney annule sa participation au Festival international de Jazz de Montréal (FIJM). Pour manifester son désaccord envers le spectacle, il organise un « contre-événement ». Le même jour, les membres du groupe musical montréalais Nomadic Massive, également invités par le festival, se présentent sur

publication/quand-les-dialogues-de-sourds-enterrent-les-chants-des-esclaves, ou encore celui de Firmin Havugimana, « Les lendemains... qui jazzent », *Ricochet* [en ligne], 9 juillet 2018, URL : <https://ricochet.media/fr/2263/les-lendemains-qui-jazzent>.

¹⁸⁰ Marilou Craft, « Slāv : le bilan de Marilou Craft », *Urbania* [en ligne], mis en ligne le 3 juillet 2018, URL : <https://urbania.ca/article/slav-bilan-de-marilou-craft>.

¹⁸¹ *Ibid.*

¹⁸² Marilou Craft, « Slāv : le bilan de Marilou Craft », *Urbania* [en ligne], mis en ligne le 3 juillet 2018, consulté le 8 novembre 2020, URL : <https://urbania.ca/article/slav-bilan-de-marilou-craft>.

scène vêtus de t-shirts sur lesquels on peut lire : « Do better¹⁸³ », message explicitement dirigé contre la production de *Slāv*. Le 4 juillet, le groupe *Slāv Resistance coll.* se forme via une page Tumblr où il affiche ses huit revendications adressées à une diversité d'acteur·rices de la vie culturelle engagé·es dans la production et la promotion de *Slāv* (dont l'annulation du spectacle, l'appel au TNM et au FIJM à s'excuser publiquement, etc.), ainsi que la liste intégrale des 1 516 signatures des membres qui se disent « alarmés par l'omission, et la mise sous silence, des voix de personnes noires dans la création, le développement, la mise en scène et la promotion de la pièce SLĀV¹⁸⁴ ». Le groupe estime illégitime que des Blanc·hes s'emparent de la culture de l'esclavage pour en faire un spectacle lucratif. Le même jour, l'Équipe Spectra, qui organise le FIJM, décide d'annuler les représentations restantes.

Le contexte précis de cette décision mérite d'être rappelé. Quand elle décide d'annuler les représentations de *Slāv* encore programmées, l'Équipe Spectra publie un bref communiqué, dans lequel elle affirme que « l'équipe du Festival est ébranlée et fortement touchée par tous les témoignages reçus » et qu'elle tient « à [s']excuser auprès des personnes qui ont été blessées et évidemment cela n'était pas du tout [leur] intention¹⁸⁵. » Si l'équipe organisatrice avance alors uniquement des motivations éthiques, d'autres contraintes ont pesé. Onze représentations étaient prévues dans le cadre du festival, du 26 juin au 7 juillet. Après trois représentations à guichet fermé, Bonifassi s'est blessée et a annulé quatre représentations (celles du 29 et 30 juin et du 2 et 3 juillet). Quand, le 4 juillet, l'Équipe Spectra décide de ne pas reprendre le spectacle, il ne reste alors que quatre représentations à donner (sans compter les supplémentaires) et sa principale interprète a une cheville fracturée¹⁸⁶. Ces diverses difficultés engendrent alors probablement des

¹⁸³ S. a., « Nomadic Massive répond à la controverse de SLAV par des t-shirt », *Radio-Canada* [en ligne], mis en ligne le 3 juillet 2018, URL : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1110674/nomadic-massive-reaction-controverse-appropriation-culturelle-slav-festival-jazz>.

¹⁸⁴ *Slāv* Résistance, « Contre la pièce *Slāv* », *Slāv Resistance* [en ligne], 2018, URL : <https://slavresistance.tumblr.com/>. La page Tumblr a été fermée en 2020.

¹⁸⁵ Jean-François Vandeuren, « Toutes les représentations du spectacle *Slāv* sont annulées », *HuffPost* [en ligne], mis en ligne le 4 juillet 2018, URL : https://quebec.huffingtonpost.ca/2018/07/04/representations-slav-sont-annulees_a_23474656/.

¹⁸⁶ En conférence de presse, le président-directeur général du Festival, Jacques-André Dupont, expliquera que « l'annulation du spectacle est attribuable à deux facteurs : d'abord, la nécessité, pour la chanteuse Betty

inquiétudes financières. Le coût des diverses annulations (Sumney, les quatre représentations de *Slāv*) commence peut-être à menacer la rentabilité des investissements. Et, à long terme, la polémique peut porter ombrage à l'Équipe Spectra qui fait son image de marque de « l'émerveillement, la découverte, les rassemblements et la fête¹⁸⁷ ». C'est l'hypothèse d'une préoccupation avant tout financière que retiennent Lefrançois et Éthier, qui mentionnent que Spectra est « une filiale d'une société portefeuille (le groupe CH, propriété de la famille Molson)¹⁸⁸ ». De fait, la frilosité envers les œuvres « risquées » des grands groupes, qui investissent dans la culture comme dans n'importe quel autre marché, est un phénomène décrié de longue date¹⁸⁹ et une contrainte qui pèse lourdement et structurellement sur la liberté de création¹⁹⁰.

Il convient ainsi de rappeler que ce ne sont pas les protestataires qui ont « censuré » le spectacle (ils·elles n'en avaient pas le pouvoir)¹⁹¹, mais bien ses organisateur·rices qui se sont « autocensurés » et ont « censuré » les artistes auprès desquels ils s'étaient engagés. Ce faisant, ils ont certes répondu à une demande émanant de nombreux·ses militant·es, mais qui n'était que l'une des multiples et contradictoires demandes formulées par un groupe de protestataires au demeurant disparate¹⁹². Bonifassi et Lepage se sont d'ailleurs,

Bonifassi, de poursuivre sa convalescence après avoir été opérée à la suite d'une fracture de la cheville. Ensuite, le Festival dit avoir estimé qu'il existait un risque « extrêmement sérieux » en matière de sécurité des artistes, des employés, du public, des spectateurs et des manifestants. » Voir S. a., « Le spectacle *Slāv* annulé entre autres pour des raisons de sécurité », *Radio-Canada* [en ligne], mis en ligne le 7 juillet 2018, URL : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1111419/slav-blessure-bonifassi-securite-festival-jazz-slav-bilan>.

¹⁸⁷ S. a., « Qui nous sommes », *Spectra* [en ligne], s. d., URL : <https://www.equipespectra.ca/equipe-fr/qui-nous-sommes.aspx>.

¹⁸⁸ David Lefrançois et Marc-André Éthier, « *Slāv* : une analyse de contenu médiatique centrée sur le concept d'appropriation culturelle », *art. cit.*, p. 7.

¹⁸⁹ Voir André Schiffrin, *L'édition sans éditeurs*, Paris, La fabrique, 1999, ou encore *Le contrôle de la parole*, Paris, La fabrique, 2005.

¹⁹⁰ Voir Julien Lefort-Favreau, *Le luxe de l'indépendance*, Montréal, Lux éditeur, 2021.

¹⁹¹ Pour une définition de la censure qui revient plus en détail sur ce critère, on peut lire Mathilde Barraband, « Censure, censure, censure », *Revue Postures* [en ligne], no 32 (*De l'index au droit d'auteur : scandales et procès littéraires*, dir. Émilie Bauduin, Marc-Antoine Blais et Florence Brassard), mis en ligne à l'automne 2020, URL : <http://revuepostures.com/fr/articles/barraband-32>.

¹⁹² Comme le note Judith Lussier, « Les guerriers contrôlent rarement l'issue de leurs revendications. D'aucuns pourraient croire que l'annulation de *Slav* était l'objectif des militants qui s'opposaient au spectacle de Betty Bonifassi mise en scène par Robert Lepage. Or, si certains s'en sont réjouis, d'autres y ont plutôt vu l'abandon d'une discussion sincère et nécessaire entre les artisans du spectacle et leurs critiques. » (*On ne peut plus rien dire*, *op. cit.*, p. 108.) Parmi les seconds, Lussier cite Fabrice Vil et Marilou Craft (p. 164-165).

à divers degrés, désolidarisé·es du choix du groupe Spectra¹⁹³. Ils ont toutefois gardé leurs mots les plus durs contre les protestataires. Se disant « muselés », « censurés », ils ont dénoncé un « affligeant discours d'intolérance », « un coup porté à la liberté d'expression artistique »¹⁹⁴ et une « radicalisation¹⁹⁵ ». À partir de l'annulation des représentations restantes et des sorties de Lepage et Bonifassi, le discours médiatique s'emballe encore davantage. Les deux discours antagonistes identifiés par Lefrançois et Éthier sont alors largement représentés, y compris dans la presse écrite francophone, mais c'est à un véhément dialogue de sourds que l'on assiste. À la fin de l'automne 2018, toutefois, Lepage accepte de rencontrer le groupe *Slāv résistance* pour discuter. Au terme de cette rencontre, il fait paraître la lettre « Slāv, une année de bruit et de silence¹⁹⁶ », qui prend la forme d'un mea culpa, et a suscité pour cette raison des réactions mitigées : certains la dénonçant, d'autres la saluant. Si, à partir de la fin 2018, le discours journalistique est allé décroissant, on a vu qu'une prise de relais par le discours artistique et savant s'amorçait. C'est tout de même dans une relative indifférence que la pièce révisée a repris l'affiche en janvier 2019 dans différentes régions du Québec. L'événement était pourtant d'autant moins anodin que, prévu et annoncé depuis l'annulation des représentations à Montréal en juillet 2018, il signalait qu'il n'avait pas été question de saborder totalement le spectacle mais de le reporter. Cette seconde série de représentations, qui ne fut toutefois pas présentée dans les grands centres (Montréal et Québec), ne se déroula pas sans remous elle non plus : de nouvelles controverses éclatèrent, notamment autour de l'utilisation dans le spectacle de la photographie d'une soi-disant esclave blanche et irlandaise, qui était en réalité une enfant afro-descendante, et du relais que le spectacle offrait maladroitement en récupérant

¹⁹³ Dans son communiqué, Spectra affirme qu'elle procède à l'annulation de concertation avec Bonifassi. Dans *Entends ma voix*, cette dernière modulera largement cette version. Quant à Lepage et Ex Machina, ils ne sont pas associés au communiqué. Ils publieront le leur, indépendamment, quelques jours plus tard.

¹⁹⁴ Collectif, « Affaire Slāv : lettre ouverte de Robert Lepage », *Voir* [en ligne], mis en ligne le 6 juillet 2018, URL : <https://voir.ca/nouvelles/actualite-en-arts-de-la-scene/2018/07/06/affaire-slav-lettre-ouverte-de-robert-lepage/>.

¹⁹⁵ Betty Bonifassi, « Nous n'avons jamais mérité autant de haine », propos recueillis par Véronique Lauzon, *La Presse Plus* [en ligne], mis en ligne le 7 juillet 2018, URL : https://plus.lapresse.ca/screens/9d658a03-d956-4b87-b515-1d8ea23a8e17__7C__0.html.

¹⁹⁶ Robert Lepage, « Slāv : une année de bruit et de silence », *Facebook* [en ligne], mis en ligne le 28 décembre 2018, URL : <https://www.facebook.com/notes/ex-machina/sl%C4%81v-une-ann%C3%A9e-de-bruit-et-de-silence-a-year-of-noise-and-silence/2137285846322872/>.

cette photographie aux mythes d'extrême droite sur l'esclavage irlandais en Amérique du Nord¹⁹⁷. La pièce ne fut présentée que cinq fois en janvier 2019, avant qu'Ex Machina annonce qu'il n'y aurait pas d'autres représentations. La couverture médiatique de cette seconde interruption du spectacle fut cette fois-ci à peu près nulle.

Revue critique

Signe de son importance, l'affaire *Slāv* a déjà fait l'objet de nombreuses mises au point. Dès le 4 janvier 2019 paraît un documentaire, *Entends ma voix*, qui cherche à offrir un espace de dialogue aux différent·es acteurs·rices impliqu·es dans la polémique¹⁹⁸. Les antagonistes qui ont exposé leurs argumentaires par médias interposés au cours de la polémique sont invité·es à réexpliquer leurs positions, mais aussi à tenter de comprendre celles de l'autre, et à se rencontrer pour parler. D'autres acteurs de la vie culturelle s'expriment par ailleurs, de leur propre chef, et en choisissant plutôt l'écrit. C'est le cas du critique de théâtre Michael Vaïs qui signe quelques mois plus tard l'article « Lepage and Mnouchkine Collide with Cultural Appropriation¹⁹⁹ », pour faire valoir que toute pièce de théâtre devrait pouvoir être jouée, si imparfaite soit-elle, et pour dénoncer une censure. Dans le même temps, le compositeur, performeur et chercheur Gabriel Dharmoo propose une réflexion sur son propre travail en regard de *Slāv* et *Kanata*, en soulignant les différences méthodologiques et éthiques qui sous-tendent les deux projets²⁰⁰.

¹⁹⁷ Jean-Pierre Le Gaulnec, historien de l'Université de Sherbrooke, affirme que certains faits historiques relatés dans la pièce sont faux. C'est le cas pour cette photo représentant un petit garçon noir, afro-américain, et une petite fille blanche, irlandaise, tous deux présentés comme des esclaves dans la pièce. Or l'historien soutient qu'il n'y a jamais eu d'esclaves irlandais aux États-Unis : « l'esclavage irlandais est un mythe qui est propagé par l'extrême droite, la droite qu'on appelle *Alt Right* aux États-Unis. [...] Il [Lepage] aurait très bien pu savoir que l'esclavage irlandais est un mythe d'extrême droite. » Voir Geneviève Proulx, « Un historien dénonce des faits historiques autour du spectacle SLĀV », *Radio-Canada* [en ligne], « Théâtre », mis en ligne le 17 janvier 2019, URL : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1147404/nouvelle-controverse-slav-erreurs-faits-historique-robert-lepage-betty-bonifassi>.

¹⁹⁸ Par exemple, Aly Ndiaye (alias Webster), Marilou Craft, Lucas Charlie Rose, Betty Bonifassi, Robert Lepage et Lauraine Pinal se prêtent à ce dialogue dans le documentaire Arnaud Bouquet et Maryse Legagneur (coréalisateurs), Véronique Lauzon (journaliste), *Entends ma voix*, 14 janvier 2019.

¹⁹⁹ Michael Vaïs, « Lepage and Mnouchkine Collide with Cultural Appropriation », *PAJ. A Journal of Performance and Art*, vol. 41, n° 3, 2019, p. 71-74.

²⁰⁰ Gabriel Dharmoo, « *Anthropologies imaginaires* : une critique de la colonialité par la voix et la satire », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 43, n° 1, 2019, p. 141-168.

En parallèle de ces bilans émanant du milieu artistique et de sa critique, ou quelques mois plus tard, la critique universitaire ou savante s’empare elle aussi de l’affaire (parfois des deux affaires) et multiplie les publications. Le sociologue Alain Massot signe pendant la controverse, en juillet 2018, le billet « L’appropriation culturelle et la liberté du créateur²⁰¹ » dans lequel il lit les affaires *Slāv* et *Kanata* à l’aune de l’affaire Jean Lemoine (1934-1936). Andrea E. Courtney se penche avec la même précocité sur le rapport de la « bureaucratie canadienne » (notamment du Conseil des arts) aux minorités et en particulier à l’appropriation culturelle, à partir des récents démêlés de Lepage²⁰². Entre l’été 2018 et le printemps 2019, les grandes revues culturelles du Québec vont toutes publier des dossiers qui touchent de près ou de loin à l’affaire et, au sein desquels, des universitaires sont souvent invité·es à se prononcer²⁰³. Dans l’année suivant la polémique, paraît la première enquête fouillée, signée par Lefrançois et Éthier. Elle envisage la production du contenu médiatique généré par *Slāv* à travers l’analyse des différentes thèses sur l’appropriation culturelle avancées dans les journaux francophones et leurs assises parfois erronées ou mal définies²⁰⁴. À partir de la même affaire, la philosophe Marjolaine Deschênes se penche sur la notion de droits culturels à l’aune des droits universels²⁰⁵ et

²⁰¹ Alain Massot, « L’appropriation culturelle et la liberté du créateur : SLAV et KANATA », *UQAC. Les classiques des sciences sociales* [en ligne], mis en ligne le 3 juillet 2018, URL : http://classiques.uqac.ca/contemporains/massot_alain/Appropriation_culturelle/Appropriation_culturelle_texte.html.

²⁰² Voir Andrea E. Courtney, « The Lepage-Brault Caper as Révélateur », *Gouvernance* [en ligne], mis en ligne en 2018, URL : <http://www.gouvernance.ca/publications/18-09.pdf>.

²⁰³ Paraissent entre autres les numéros de revue suivants : *Spirale*, n° 268 (*Parler pour autrui : que dit l’appropriation culturelle ?*, dir. Eftihia Mihelakis), printemps 2019, p. 10-40 ; *L’inconvénient*, n° 76 (« L’art doit-il être moral ? »), printemps 2019, p. 10-58 ; *Esse*, n° 97 (*Appropriation*), automne 2019, p. 10-79 ; *À Babord !* [en ligne], n° 78 (*Quand l’art se mêle de politique*, dir. Yannick Delbecque, Anne-Marie Le Saux et Claude Vaillancourt), février-mars 2019, URL : <https://www.ababord.org/-No-78-fevrier-mars-2019->. Avant même la parution d’un dossier papier, certaines revues publient des articles, à chaud, sur leur site : Laurie Bédard, « Quand les dialogues de sourds enterrent les chants des esclaves », *Spirale web* [en ligne], mis en ligne le 29 juin 2018, URL : <http://www.spiralemagazine.com/article-dune-publication/quand-les-dialogues-de-sourds-enterrent-les-chants-des-esclaves> ou Benoît Lauzière, « Combattre la censure : les trois types de réactions face à la censure des créations Slāv et Kanata », *Arguments. Exclusivités web* [en ligne], mis en ligne à l’automne 2018, URL : <http://www.revueargument.ca/article/2018-09-19/715-combattre-la-censure-les-trois-types-de-reactions-face-a-la-censure-des-creations-slv-et-kanata.html>.

²⁰⁴ Voir David Lefrançois et Marc-André Éthier, « Slāv : une analyse de contenu médiatique centrée sur le concept d’appropriation culturelle », *art. cit.*

²⁰⁵ Marjolaine Deschênes, « Avec Paul Ricoeur et les féministes du *care* : élargir la capacité de (se) raconter. Essai sur le cas Robert Lepage et la fragilité du soi », dans Kateri Lemmens et Normand Baillargeon (dir.), *Que sait la littérature ?*, Montréal, Leméac, 2019, p. 153-175.

Philip S. S. Howard, sur les discours entourant le racisme anti-noir tenus par Bonifassi, Lepage et divers commentateur·rices, dans la perspective des études sur les Noir·es du Canada²⁰⁶. Edith Brunette, enfin, revient deux ans après Courtney sur la façon dont le Conseil des arts s'insère dans les débats entourant l'appropriation culturelle en se fondant en grande partie sur les affaires *Slāv* et *Kanata*²⁰⁷. L'année 2022 s'annonce déjà prometteuse, alors que plusieurs études sont à paraître²⁰⁸, et qu'ont déjà été publiés un article de Sarah-Louise Pelletier-Morin qui se sert de l'affaire *Slāv* pour décortiquer les rouages d'un « dialogue oblique » dont elle fait une tendance argumentative fréquente au Québec²⁰⁹, et un livre signé par Christie Carson, qui met en regard les discours qu'ont suscités les œuvres de Lepage quant à leur caractère interculturel en 1980 et aujourd'hui²¹⁰.

Ce fourmillement de publications est si intense et resserré dans le temps que bien des chercheur·es ont publié leurs analyses sans avoir eu l'opportunité de consulter celles de leurs collègues. Cependant, on a pu lire déjà de premiers essais métadiscursifs, comme celui de Gilles Gauthier commentant pour *Communications* une critique de Jocelyn Maclure²¹¹ sur les affaires *Slāv* et *Kanata*²¹² parue quelques mois plus tôt. Il en conteste la définition des actes de langage et lui oppose celle de Searle. On le voit, des échanges nourris ont déjà eu lieu : les études dépassent les frontières du Québec, proviennent de disciplines extrêmement variées (droit, communication, études littéraires, sciences de l'éducation, etc.) et relèvent de méthodologies tout aussi plurielles. Il faut toutefois

²⁰⁶ Voir Philip S. S. Howard, « Getting Under the Skin : Antiracism, Proximity and Resistance in the *Slāv* Affair », *Theatre Research in Canada*, vol. 40, n° 1, 2020, p. 126-148.

²⁰⁷ Voir Édith Brunette, « L'évitement comme politique de gestion des débats au Conseil des arts du Canada : le cas de l'appropriation culturelle et du racisme systémique », *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale* [en ligne], vol. 22, n° 1, mis en ligne le 17 décembre 2020, URL : <https://journals-openedition-org.biblioproxy.uqtr.ca/ethiquepublique/5208>.

²⁰⁸ Nous proposons d'observer les conceptions de la liberté de création qu'a réactivées la polémique dans Mathilde Barraband et Anne-Marie Duquette, « De la question raciale à la liberté de création. La polémique autour du spectacle *Slāv* dans l'espace médiatique québécois francophone », *Scènes politiques*, Vincennes, Presses universitaires de Vincennes [à paraître].

²⁰⁹ Sarah-Louise Pelletier-Morin, « Éloge de la polémique », *L'inconvénient*, n° 83, 2021, p. 30-36.

²¹⁰ Voir Christie Carson, *Robert Lepage's Intercultural Encounters*, Cambridge, Cambridge University Press, 2021.

²¹¹ Jocelyn Maclure, « L'inconfort du libéralisme : haine, offense et limites de la liberté d'expression », dans Normand Baillargeon (dir.), *Liberté surveillée*, Montréal, Leméac, 2019, p. 63-97.

²¹² Voir Gilles Gauthier, « Faut-il limiter la liberté d'expression des discours blessants ? Les affaires *Slāv* et *Kanata* », *Communications*, vol. 106, n° 1, 2020, p. 121-132.

souligner qu'elles sont la plupart du temps aux confins de l'analyse savante et de la polémique, et que toutes ces auteur·rices cité·es prennent plus ou moins fermement position dans le débat. Par ailleurs, si certaines études, comme celle de Lefrançois et Éthier, sont réellement des études sur les affaires *Slāv* et *Kanata*, d'autres, plus nombreuses, les citent uniquement en exemple au sein d'une réflexion théorique ou éthique plus large.

De manière tout à fait remarquable, les deux affaires sont en tout cas devenues exemplaires des débats sur l'appropriation culturelle et la représentation des minorités, sur le décolonialisme et l'antiracisme ou encore sur la rectitude politique et la nouvelle censure. Les publications savantes y faisant référence sont nombreuses : les deux polémiques figurent ainsi en amorce d'un l'essai sur l'appropriation culturelle d'Ethel Groffier²¹³, d'un pamphlet de Pierre Mouterde sur *Les impasses de la rectitude politique*²¹⁴, d'un essai de Jean-Pierre Le Gaulnec sur les stratégies discursives de Christian Rioux²¹⁵, du dossier *Et après ? Mémoire, histoire et éthique pour faire face au passé*²¹⁶ de la revue *Les ateliers de l'éthique*, et encore comme exemples dans l'ouvrage du juriste Pierre Rainville consacré à la répression de l'art²¹⁷ ou dans le chapitre « Diversity » du livre *Québec in a global light* de l'économiste Robert Calderisi²¹⁸. Et ce n'est pas tout, elles sont devenues emblématiques aussi de l'autre côté de l'océan : elles font office d'exemples dans l'analyse des effets de la culture sur la société que propose Paul Ardenne²¹⁹ comme dans l'ouvrage *L'art sous contrôle* de Carole Talon-Hugon qui énumère les spectacles annulés ou censurés depuis ce qu'elle appelle le « tournant moralisateur²²⁰ » du XXI^e siècle. Les deux affaires sont ainsi nommées dans plus d'une vingtaine de livres et articles savants

²¹³ Voir Ethel Groffier, *Dire l'autre*, Montréal, Leméac, 2019.

²¹⁴ Voir Pierre Mouterde, *L'impasse de la rectitude politique*, Montréal, Nota bene, Varia « Fonds », 2019.

²¹⁵ Jean-Pierre Le Gaulnec, *Une arme blanche*, Montréal, Lux, 2020.

²¹⁶ Florence Laroque et Anne-Marie Reynaud, « Dealing with Difficult Past : Memory, History and Ethics an Introduction », *Les ateliers de l'éthique*, vol. 14, n° 2 (*Et après ? Mémoire, histoire et éthique pour faire face au passé*, dir. Florence Laroque et Anne-Marie Reynaud), automne 2019, p. 4-19.

²¹⁷ Pierre Rainville, *La répression de l'art et l'art de la répression : la profanation de la religion à l'épreuve des mutations du droit pénal au sujet du blasphème et de la protection des identités religieuses*, Laval, Presses de l'Université Laval, 2019, p. 46.

²¹⁸ Robert Calderisi, *Quebec in a Global Light*, Toronto, University of Toronto Press, 2019.

²¹⁹ Voir Paul Ardenne, « Ce que la culture fait à la société », *L'Observatoire*, vol. 57, n° 1, 2021, p. 11-15.

²²⁰ Carole Talon-Hugon, *L'art sous contrôle*, Paris, Presses universitaires de France, 2019, p. 8.

parus depuis 2018. Quand on connaît les délais de la publication universitaire, dont la majorité relève, ce chiffre paraît d'autant plus remarquable.

Problématique et corpus

Pour notre part, nous souhaiterions situer notre enquête dans la continuité de certains de ces travaux et notamment de celui de Lefrançois et Éthier. Comme eux, nous nous sommes intéressées à la « pragmatique des discours médiatiques » entourant *Slāv* et, comme eux, nous avons cherché à étudier systématiquement une partie du continent métadiscursif produit par la polémique. Mais s'ils se sont penchés sur « les usages du concept d'appropriation culturelle »²²¹ mobilisés pendant la polémique, nous nous intéresserons aux représentations de l'art et de ses fonctions sociales qu'elle a mise en circulation. Plus précisément, ce sont les conceptions des droits et des devoirs des artistes qui retiendront notre attention. Comme les argumentaires des journalistes et chroniqueur·ses sur cette question ont été déjà en partie étudiés, nous y reviendrons rapidement pour nous concentrer sur un corpus moins exploré. Certes, nous évoquerons le discours médiatique, et nous nous attarderons sur celui qui a émané des trois des grand·es acteur·rices du débat, c'est-à-dire Marilou Craft, qui a lancé la polémique, Betty Bonifassi et Robert Lepage, qui ont défendu leur spectacle. Mais en outre nous nous intéresserons au discours que l'on dit « citoyen », c'est-à-dire au discours non professionnel et produit par tout un chacun en marge des voies médiatiques traditionnelles, en l'occurrence, dans les commentaires à la suite des articles en ligne.

Selon Olivier Turbide, Diane Vincent et Éric Kavanagh²²², la prise en compte de cette réception citoyenne est en effet incontournable si l'on entend cerner un débat social à l'ère d'Internet. Pour saisir dans sa globalité la construction d'une affaire médiatique, les trois chercheur·es suggèrent de considérer en premier lieu les traditionnels documents

²²¹ David Lefrançois et Marc-André Éthier, « *Slāv* : une analyse de contenu médiatique centrée sur le concept d'appropriation culturelle », *art. cit.*, p. 6.

²²² Olivier Turbide, Diane Vincent et Éric Kavanagh, « Repères méthodologiques pour l'analyse des discours sociaux. Lorsqu'un tweet devient une "affaire" », dans Danielle Londei, Sophie Moirand, Sandrine Reboul-Touré et Licia Reggiani (dir.), *Dire l'événement : langage, mémoire, société*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2013, p. 23-34.

journalistiques produits par des professionnel·les de l'information (journalistes, chroniqueur·ses, éditorialistes, etc.). Comme le formule Geneviève Bernard Barbeau, ce sont encore eux qui « “font” l'événement, c'est-à-dire que c'est par cet intermédiaire qu'un fait d'actualité devient accessible à tous et qu'il acquiert son statut d'événement, voire d'affaire²²³ ». Mais Turbide, Vincent, Kavanagh, et Bernard Barbeau à leur suite, suggèrent également de tenir compte des documents parajournalistiques publiés par ces mêmes professionnel·les de l'information en dehors de leur créneau traditionnel (blogues, carnets, Twitter, Facebook, YouTube, etc.), ainsi que des documents dits citoyens, qu'ils soient publiés dans les médias traditionnels (courriers des lecteur·rices, tribunes téléphoniques, commentaires sous les articles en ligne, etc.), sur des blogues ou encore sur les réseaux sociaux. Ce sont tous ces types de documents que nous avons pris en considération pour cette étude.

Turbide, Vincent, Kavanagh et Bernard Barbeau quadrillent la production discursive en fonction du médium (traditionnel ou non) et du statut de l'énonciateur·rice – et non de l'auteur·rice (la question est à poser est donc : quand il·elle prononce cet énoncé, le fait-il·e en tant que professionnel·le ou non ?). Ce double choix nous semble avoir le mérite de rappeler d'une part l'incidence du support sur l'énoncé (sa production comme sa réception), mais aussi celui de mettre en lumière une scénographie souvent en place et elle aussi productrice de sens qui fait s'opposer professionnel·les et non professionnel·les du discours. De fait, une scénographie fort commune que l'on a rencontrée est celle où un·e journaliste voit ses idées discutées par des lecteur·rices (sur les réseaux sociaux, sous ses articles, dans le courrier des lecteurs, etc.). Alors le ou la professionnel·le s'oppose aux profanes, l'autorité à la masse, dans une lutte de positions qui ne demandent qu'à se renverser. Car certain·es commentateur·rices sont extrêmement prolixes et finissent par se faire « un nom » et, plus généralement, l'abondance des commentaires sur un article est un bon indice de ce qui fait l'actualité. Nous proposons ainsi d'essayer de saisir les lignes argumentatives qui dominent le discours médiatique

²²³ Geneviève Bernard Barbeau, *Le dossier Maclean's et le Québec bashing. Analyse sociodiscursive d'une affaire médiatique controversée*, Thèse de doctorat, 2014, p. 77.

quant aux fonctions de l'art, mais aussi la façon dont ces lignes argumentatives se répercutent ou non dans le discours citoyen. La relation de contiguïté que le discours citoyen entretient avec le discours médiatique professionnel et traditionnel est particulièrement évidente dans le type de discours qui a retenu notre attention, c'est-à-dire les commentaires publiés sous des articles en ligne traitant de l'affaire, et elle le rend d'autant plus intéressant. Cette portion du discours citoyen a en outre le mérite d'avoir un statut clairement public, à la différence de celui qui émane des réseaux sociaux, et dont il est pour cette raison plus délicat de faire un corpus d'analyse, le remettant en circulation par le fait-même.

La sélection de nos échantillons d'analyse pour ces différents corpus mérite qu'on s'y arrête. Comme l'ont souligné d'autres chercheur·es avant nous, il est impossible de saisir l'entièreté du discours produit autour de l'affaire *Slāv* tant il est abondant. Nous avons déjà mentionné le fait qu'un nombre considérable d'études étaient revenues après coup sur la polémique. Mais la polémique elle-même a généré une masse de publications encore plus impressionnante. Pour la seule production écrite francophone, Lefrançois et Éthier ont dénombré 3271 textes contenant le mot-clé *Slāv* dans la base de données Eureka en 2018, 1000 articles ayant été publiés au Canada dans des périodiques de langue française entre juin en décembre 2018 (incluant les doublons), dont 460 pour juin et juillet seulement (excluant les doublons)²²⁴. Francis Dupuis-Déri a repéré 21 articles et 42 chroniques dans le *Journal de Montréal* au cours du premier mois de polémique²²⁵. Notre propre inventaire nous a permis de recenser 91 textes dans *Le Devoir*, 21 sur le site de Radio-Canada et 20 dans *La Presse* au cours du seul l'été 2018²²⁶. Insistons-y, ces décomptes portent

²²⁴ David Lefrançois et Marc-André Éthier, « *Slāv* : une analyse de contenu médiatique centrée sur le concept d'appropriation culturelle », *art. cit.*, p. 13. Voir aussi la synthèse des parutions médiatiques de Nicolas Longtin-Martel, « Bibliographie critique sur la réaction face aux spectacles *SLĀV* et *Kanata* », *Biscuit de fortune* [en ligne], consulté le 6 juillet 2021, URL : <https://biscuitsdefortune.com/bibliographie-critique-sur-la-reaction-face-au-spectacle-slav/>.

²²⁵ Francis Dupuis-Déri, « Liberté d'expression : choisir ses causes. Le deux poids, deux mesures », *Ricochet* [en ligne], mis en ligne le 10 août 2018, URL : <https://ricochet.media/fr/2291/liberte-dexpression-choisirses-causes>.

²²⁶ Parmi les 91 textes parus dans *Le Devoir*, il y a des articles d'information, mais aussi beaucoup d'articles d'opinion, ce qui explique le grand nombre d'occurrences.

exclusivement sur les documents journalistiques de la presse écrite et ils ne prennent pas en considération la presse anglophone.

Pour mener nos analyses du discours médiatique francophone, nous avons pris en compte un large échantillon de ces documents journalistiques mais aussi de documents parajournalistiques diffusés principalement entre novembre 2017 et décembre 2018²²⁷. Pour l'analyse du discours de Craft, Bonifassi et Lepage, nous nous sommes appuyées sur leurs diverses prises de parole, quel qu'en soit le médium (y compris les réseaux sociaux), tout au long de la polémique. Pour la réception citoyenne, enfin, nous avons ciblé uniquement, mais exhaustivement, les commentaires parus à la suite d'articles publiés en ligne par un seul périodique, *Le Devoir*, et ce, pour plusieurs raisons. Il fallait bien faire un choix pour découper un échantillon cohérent au sein d'un massif considérable, or *Le Devoir* nous a semblé un bon poste d'observation. Ce quotidien francophone ouvre largement ses articles en ligne aux commentaires (à l'inverse de *La Presse* et *Radio-Canada* par exemple) et a cumulé à la fois le plus grand nombre de publications sur l'affaire et la plus grande variété d'articles (des articles d'information, des chroniques et des lettres d'opinion). Nous avons ainsi recensé les commentaires parus sous les 91 articles du *Devoir* publiés au plus fort de la crise, c'est-à-dire entre le 27 juin 2018 et le 8 septembre 2018, ce qui représente 1701 commentaires²²⁸. De ces commentaires, nous n'avons retenu que ceux qui émettaient un jugement en faveur ou en défaveur de la pièce, écartant les messages hors sujet, ceux trop laconiques pour être interprétés (par ex. « vous êtes inspirés! ») ou ceux qui se livraient à des considérations éloignées de la polémique, ce qui a réduit notre corpus à 465 commentaires.

Dans la suite de cet article, nous proposerons d'abord un rapide coup d'œil sur la polémique, afin de montrer comment elle a basculé, en quelques semaines, d'une polémique sur la représentation et la représentativité des Noirs au théâtre à une polémique sur l'art et ses fonctions. Puis nous analyserons plus longuement le discours sur l'art de

²²⁷ Pour plus de détails, voir Mathilde Barraband et Anne-Marie Duquette, « De la question raciale à la liberté de création. La polémique autour du spectacle *Slāv* dans l'espace médiatique québécois francophone », *art. cit.*

²²⁸ Les commentaires ont été prélevés le 21 mai 2019.

Craft, Bonifassi et Lepage, pour ensuite nous arrêter sur celui, en écho, des lecteur·rices du *Devoir*.

D'une polémique sur la représentation des Noir·es à une polémique sur l'art

Dans sa première publication Facebook à l'origine de la polémique, Craft soulève deux problèmes, saillants selon elle, dans l'annonce du spectacle de Bonifassi et Lepage : les Noir·es y sont invisibilisé·es et exotisé·es. Aucune personne noire ne semble avoir participé à ce projet narratif et musical fondé sur l'histoire et les chants des esclaves afrodescendants, et le titre du spectacle lui-même semble édulcorer la réalité historique dont il fait sa trame. Lors de diverses interventions médiatiques, elle s'attachera à décrire le racisme systémique et l'appropriation culturelle, dont elle perçoit ici la marque. Elle ne sera pas la seule et bien d'autres se livreront à l'exercice, en particulier après l'annulation du spectacle. Ce discours critique complexe, qui exige un argumentaire à la fois élaboré et étayé, s'est vu rapidement repris et simplifié par la dynamique bipartite propre à la polémique. La question de l'appropriation culturelle, notamment, s'est trouvée réduite par nombre de commentateur·rices à celle-ci, qui en dévoie largement les fondements : « un artiste peut-il s'approprier une culture qui n'est pas la sienne, voire une expérience qui n'est pas la sienne ? » Ce faisant, comme l'ont remarqué Lefrançois et Éthier, on oblitérait ce qui fait la spécificité de l'appropriation culturelle, qui suppose une relation de pouvoir préexistante entre appropriant et approprié et reconduite par l'appropriation même. Dès son premier article sur *Urbania*, Craft insistait pourtant sur ce rapport asymétrique : « Des personnes noires **esclaves** de personnes blanches créent des œuvres musicales. Des ethnomusicologues blancs les enregistrent. Une chanteuse blanche les entend et les reprend. Un metteur en scène blanc en fait un spectacle [...]. Vous voyez [le problème] ?²²⁹ »

Intentionnelle ou pas, cette oblitération semble stratégique, car ce sont souvent ceux·celles qui contestent l'existence ou plutôt le caractère problématique de

²²⁹ Marilou Craft, « Qu'est-ce qui cloche... avec le prochain spectacle de Betty Bonifassi », *art. cit.* Craft souligne.

l'appropriation culturelle qui en sont les agents et, de fait, la question ainsi débarrassée de tout contexte réunit largement l'opinion contre les détracteur·rices de l'appropriation culturelle²³⁰. Jean-Philippe Uzel voit d'ailleurs dans cette oblitération une constante des débats entourant l'appropriation culturelle. Dans un article où il s'attache à la distinguer de l'appropriation artistique, il relève même qu'« [u]ne des stratégies les plus courantes pour désamorcer la charge politique de l'appropriation culturelle est d'en changer radicalement le sens en lui donnant une connotation positive. Elle devient alors synonyme d'«échanges culturels» et se présente comme un principe de fermentation de la création artistique²³¹. » On le verra, les créateurs du spectacle seront les premiers à mobiliser cet argumentaire et il jouira d'un large écho. En réalité, l'élargissement de la question de l'appropriation culturelle à celle de l'appropriation dans l'art aura permis un déplacement efficace du débat, largement défavorable aux protestataires : au fil des prises de paroles, non seulement la question dérangeante des rapports de domination s'est effacée, mais la question raciale elle-même s'est trouvée largement évacuée. De fait, la question brûlante de la représentation et de la représentativité des Noir·es au sein d'un spectacle sur l'esclavage pensé et performé par des Blanc·hes dans le contexte précis de la postcolonialité s'est déplacée vers celle du rôle de l'art en général. Dès lors, la polémique est devenue un excellent observatoire des représentations possibles de l'art et de ses fonctions qui circulent dans l'espace public québécois contemporain²³².

1. Les discours de Craft, Bonifassi et Lepage

²³⁰ L'intentionnalité n'est pas à écarter si l'on en croit la journaliste Judith Lussier qui raconte qu'un média auquel elle collaborait a proposé à ses contributeurs que « l'enjeu de l'appropriation culturelle soit écarté au profit de celui de la liberté d'expression dans [le] traitement de l'affaire *Slāv* » et elle commente « ce tout petit changement d'angle, décidé par les dirigeants d'un média, a pourtant des conséquences majeures quant à la façon de présenter la trame narrative d'un enjeu [...]. On voit bien, dans cet exemple, avec quelle facilité les préoccupations d'une minorité (la frustration de voir son récit confisqué) peuvent être remplacées par celles de la majorité (la crainte de ne plus pouvoir s'exprimer librement). » (*On ne peut plus rien dire. Le militantisme à l'ère des réseaux sociaux*, Montréal, Cardinal, 2019, p. 105-106).

²³¹ Jean-Philippe Uzel, « Appropriation artistique versus appropriation culturelle/Artistic Appropriation Versus Cultural Appropriation », *esse arts + opinions*, n° 97, 2019, p. 13.

²³² Nous avons analysé le traitement de la question raciale dans un autre article, qui forme un pendant avec celui-ci : voir Mathilde Barraband et Anne-Marie Duquette, « De la question raciale à la liberté de création. La polémique autour du spectacle *Slāv* dans l'espace médiatique québécois francophone », *art. cit.*

La polémique entourant *Slāv* présente une configuration intéressante, rare dans le champ polémique québécois : ses principaux·les antagonistes appartiennent tous·tes au milieu de l'art. Ils·elles y occupent toutefois des positions variées. Lepage jouit d'une notoriété internationale et d'une grande faveur auprès du public québécois. Bonifassi, sans être aussi célèbre, a connu d'importants succès. Tous deux ont une longue, voire très longue expérience derrière eux, et l'un comme l'autre ont largement mis en avant et été reconnus pour le caractère « interculturel » de leur art. Craft, pour sa part, est une conseillère dramatique et une créatrice en début de carrière. La question raciale traverse ses écrits, de la création²³³ à la recherche scientifique²³⁴. Son expertise de conseillère artistique touche en particulier à la question de la représentation et de la représentativité des personnes racisées.

Les deux artistes blanc·hes et reconnu·es et la jeune créatrice noire défendent en outre des conceptions largement divergentes de l'art et de son rôle. Dans le premier article que Craft écrit à la demande d'*Urbania*, elle explique qu'« à [s]es yeux, toute œuvre forme un discours qui s'inscrit dans un dialogue plus large : une œuvre reflète la société où elle s'inscrit autant qu'elle l'éclaire. L'analyser, ce n'est donc pas seulement mieux la comprendre, mais aussi mieux se comprendre²³⁵. » Selon elle, l'œuvre d'art porte les traces des rapports de force inégalitaires qui organisent l'espace social, en l'occurrence des rapports de domination des Blanc·hes sur les Noir·es. Dans chacune de ses prises de parole publiques, elle envisage *Slāv* comme un « discours ». Concrètement, elle analyse à la fois le sens du texte et des dispositifs narratifs et scéniques, le sens des décors, des costumes et de la distribution, mais aussi le sens du paratexte et du péri-texte qui entourent la pièce. Elle

²³³ À titre d'exemple, dans sa nouvelle « a/s/v » publiée dans le collectif *Corps*, l'autrice donne à voir la perspective d'une jeune fille noire à la piscine publique qui observe son corps en regard de ceux des Blanc·hes qui l'entourent. Voir Marilou Craft, « a/s/v », dans Chloé Savoie-Bernard (dir.), *Corps*, Montréal, Triptyque, 2018, p. 55-86.

²³⁴ Voir notamment « Une histoire de *blackface* », dans Isabelle Boisclair, Pierre-Luc Landry et Guillaume Poirier Girard (dir.), *Québequeer : Le queer dans les productions littéraires, artistiques et médiatiques québécoises*, Presses de l'Université de Montréal, mars 2020, p. 347-362 ; « Toute parole n'est pas autorisée », *JEU Revue de théâtre*, n° 165, 2017, p. 26-30 ; « (Noir.) », *JEU Revue de théâtre*, n° 155, 2015, p. 11. Elle a également organisé le forum « Appropriation culturelle vs appréciation culturelle », Centre des auteurs dramatiques, 2016.

²³⁵ Marilou Craft, « Qu'est-ce qui cloche... avec le prochain spectacle de Betty Bonifassi », *art. cit.*

y lit, systématiquement, la valorisation de Blanc·hes et l'exclusion des Noir·es, pointant notamment un décalage entre un contenu manifeste et un contenu latent, entre ce que l'œuvre dit faire (mettre les esclaves sur le devant de la scène) et ce qu'elle ferait réellement (invisibiliser les descendants des esclaves et reconduire la domination). Ce faisant, elle définit l'art comme politique, que ses producteur·rices le veuillent ou non.

En opposition à ces analyses désenchantantes et dissensuelles, Bonifassi et Lepage répondent par un discours aussi positif que consensuel. Quand Craft affirme que *Slāv* produit ou reproduit de la ségrégation, ils avancent au contraire que le propre de l'art est de rassembler, de rapprocher. Quand Craft ramène *Slāv* à des conflits sociaux spécifiques mettant en jeu des groupes en concurrence, ils invoquent un art universel et humaniste. Quand Craft soulève la question raciale, Bonifassi et Lepage répliquent soit qu'ils ne voient pas les couleurs, soit que l'art est un moyen de refaire communauté, au-delà des différences. Lepage avance en ce sens que « la fonction première du théâtre » est de « se glisser dans la peau de l'autre »²³⁶, expression qui fera florès. Enfin, en opposition au discours politique de Craft, ils invoquent leur statut de simples artistes dont ils tendent à nier ou à limiter la responsabilité politique.

Il existe cependant des nuances importantes entre les discours de Bonifassi et de Lepage sur ce dernier point. Pour la première, l'art ne saurait être blessant ; il est au contraire, par essence, réparateur. L'art est une thérapie, selon elle, qui permet à l'artiste de transcender sa souffrance et celle de l'autre. À ce titre, la polémique lui semble incompréhensible, ce qu'elle répète d'entretien en entretien. Dans une lettre ouverte, publiée à la suite de l'annulation des dernières représentations prévues au TNM, elle écrit : « Je tiens à dire que je suis une musicienne. Pas une politicienne, pas une faiseuse de buzz sur le Net, pas une... / Je suis musicienne²³⁷. » Et quand, dans le documentaire *Entends ma voix*, elle se prête à l'exercice de tenter de comprendre les arguments adverses, elle revient finalement à son parti pris initial, celui de placer la musique à part :

²³⁶ Robert Lepage, « Affaire Slāv : lettre ouverte de Robert Lepage », *Voir* [en ligne], mis en ligne le 6 juillet 2018, consulté le 11 février 2021, URL : <https://voir.ca/nouvelles/actualite-en-arts-de-la-scene/2018/07/06/affaire-slav-lettre-ouverte-de-robert-lepage/>.

²³⁷ Betty Bonifassi, « Nous n'avons jamais mérité autant de haine », *art. cit.*

j'ai tout de suite senti une chose c'est que les gens de couleur noire pouvaient trouver ça particulier que deux personnes de couleur blanche s'attaquent à ce pendant de l'histoire. Ça je peux comprendre. [hésitation] Mais pas en musique. La beauté de la musique c'est d'apprendre le maximum de possibilités musicales, peu importe d'où elles viennent²³⁸.

On notera qu'elle n'adopte pas strictement ce que Gisèle Sapiro appelle une position esthète²³⁹, dans le sens où elle ne dénie pas toute fonction à l'art : pour elle, l'art est utile car il « répare », il a bien une fonction sociale donc, mais qu'elle semble tenir distincte d'une fonction politique.

Comme Bonifassi, Lepage explique avoir toujours su que « le sujet qu'[ils abordaient] était sensible et qu'il était donc de [leur] devoir d'agir et de créer ce spectacle de manière respectueuse, réfléchi, informée, honnête et intègre²⁴⁰. » Toutefois, cette phrase, extraite de son premier communiqué suivant l'annulation des dernières représentations prévues au TNM, est immédiatement suivie d'un « ceci étant dit » qui permet au metteur en scène de réaffirmer ses positions. Plus éloigné encore que Bonifassi de la position esthète, il ne rejette par l'idée de la responsabilité de l'artiste, tout en tentant de la limiter : l'art est toujours imparfait et l'artiste faillible, selon lui, mais ils doivent rester libres. Il en profite aussi pour réaffirmer son autorité en la matière : « 40 années d'expérience dans les arts de scène m'autorisent à parler avec légitimité²⁴¹ », insiste-t-il. Dans son dernier communiqué comme dans le documentaire *Entends ma voix*, les concessions de Lepage ressembleront moins à des stratégies argumentatives. La question de l'autorité y fera retour, mais autrement : le metteur en scène y affirmera avoir mieux pris la mesure de sa « responsabilité », si ce n'est en tant qu'artiste, du moins en tant que personnalité connue : « il m'est apparu évident, écrit-il, que [...] j'étais le seul qui ait la visibilité, le pouvoir et les moyens de poser les premiers gestes réparateurs²⁴². » La notion

²³⁸ Betty Bonifassi dans Arnaud Bouquet et Maryse Legagneur (coréalisateurs), Véronique Lauzon (journaliste), *Entends ma voix, op. cit.*, 6 : 30.

²³⁹ Gisèle Sapiro décrit cette position dans « Formes de politisation du champ littéraire », *Les écrivains et la politique en France. De l'affaire Dreyfus à la guerre d'Algérie*, Paris, Seuil, 2018, p. 83-106 ; *Peut-on dissocier l'œuvre de l'auteur ?*, Paris, Seuil, 2020, p. 102 et « Les métamorphoses de l'écrivain engagé », *Esprit*, n^{os} 7-8, juillet-août 2021, p. 99-108.

²⁴⁰ Robert Lepage, « Affaire Slāv : lettre ouverte de Robert Lepage », *art. cit.*

²⁴¹ *Ibid.*

²⁴² Robert Le page, « Slāv : une année de bruit et de silence », *art. cit.*

de réparation fait elle aussi retour dans le discours de Lepage, mais elle n'est plus l'apanage de l'art thérapeutique comme chez Bonifassi, elle est plutôt celui d'une justice réparatrice.

2. Les réactions des lecteur·rices du *Devoir*

En dépit des différences notables qui marquent le discours de Bonifassi, Lepage et Craft quant aux fonctions de l'art, et notamment à ses fonctions politiques (ou son absence de fonction politique), les uns et les autres ont tendance à la généralisation, à chercher à s'extraire du cas particulier du spectacle ciblé pour définir l'art en général, dont ils·elles se posent en connaisseur·ses. Il en va de même dans le discours citoyen qui fourmille de définitions implicites ou explicites de l'art. Ce sont ces définitions « non autorisées » qui vont à présent retenir notre attention.

D'entrée de jeu, il faut souligner la très grande homogénéité des commentaires des lecteur·rices du *Devoir* : 94,4 % (439 sur 465) d'entre eux·elles se porte en effet à la défense de la pièce. Cette homogénéité est très loin de refléter la couverture de l'affaire par le quotidien. Si les tout premiers articles de *La Presse* et du *Journal de Montréal* prennent clairement parti pour la pièce et contre les manifestant·es, ceux du *Devoir* sont plus variés et modulés. Le 27 et le 28 juin, on a pu y lire deux articles d'information signés par Marie-Lise Rousseau, qui présentent de manière neutre les points de vue antagonistes, et une critique de Sylvain Cormier, qui est, elle, nettement plus offensive contre les détracteur·rices de la pièce. Dès le 29 juin, y paraissent quatre textes qui prennent position, mais selon une variété de points de vue. En outre, c'est plutôt *La Presse* qui se fera le relais privilégié des prises de parole de Bonifassi et de Lepage.

Il n'en demeure pas moins que les arguments avancés par les chroniqueur·euses du *Journal de Montréal* et de *La Presse*, comme par Bonifassi et Lepage, entretiennent une familiarité évidente avec les commentaires des lecteur·rices du *Devoir*. Il est difficile de dire qui influence qui. Il s'agit en large part de discours parallèles qui probablement s'entre-influencent. Toutefois, si l'on en juge par la temporalité des publications et l'apparition qui s'y fait de lignes argumentatives, il semble que ce soient tout de même les chroniqueur·ses du *Journal de Montréal* et de *La Presse* qui donnent le ton. On retrouve ensuite ces lignes argumentatives dans les commentaires des lecteur·rices du *Devoir*, puis dans le discours

de Bonifassi et Lepage (de fait, notre corpus de discours citoyen devance en partie les prises de paroles des deux artistes).

Le déplacement que nous avons décrit, dans le débat médiatique, de la question raciale vers la question artistique joue à nouveau à plein dans le discours des lecteur·rices du *Devoir*. Une kyrielle de prises de parole invoquent la liberté d'expression à la défense de la pièce (195 messages sur les 439 messages favorables à la pièce, soit 44 %). Si elles ne livrent pas *explicitement* une définition de l'art, elles esquissent bien *implicitement* une conception de l'art comme une pratique de la liberté. D'autant que c'est souvent spécialement la liberté de création dont il est question et qu'elle est perçue comme un bien précieux à défendre. Cette volonté de réserver à l'art une place à part est d'ailleurs certainement la tendance la plus marquée du discours citoyen.

C'est ce qui apparaît lorsque l'on s'intéresse aux définitions explicites de l'art que formulent les lecteur·rices. Des 465 commentaires citoyens relevés à la suite des articles portant sur la polémique, 70 s'attachent à définir l'art et ses fonctions sociales. Comme chez Bonifassi, Lepage et Craft, ils prennent souvent la forme d'un énoncé à valeur générale, formulé de manière positive (« les artistes ont cette grande capacité à ressentir "l'Autre"²⁴³ » ; « l'art est une pointe de la connaissance²⁴⁴ »), aussi bien que négative quand il s'agit de caricaturer le point de vue de l'autre (« L'art n'est pas une chose éthérée²⁴⁵ », « L'art n'est pas du documentaire qui doit coller à la réalité²⁴⁶ »). 68 des 70 commentaires procèdent à ces définitions dans le but de défendre la pièce :

L'art a pour vocation...

- | | |
|-----------------------------------------------------------|------|
| 1. d'être de l'art, c'est-à-dire une pratique à part (16) | 23 % |
|-----------------------------------------------------------|------|

²⁴³ Carmen Labelle, en réaction à l'article Fabrice Vil, « "SLAV" », *Le Devoir* [en ligne], mis en ligne le 29 juin 2018, URL : <https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/531358/slav>.

²⁴⁴ Gilbert Turp, en réaction à l'article de Francine Pelletier, « L'art n'est pas la politique », *Le Devoir* [en ligne], mis en ligne le 18 juillet 2018, URL : <https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/532607/l-art-n-est-pas-la-politique>.

²⁴⁵ Jacques Labonté, en réaction à l'article de Francine Pelletier, « L'art n'est pas la politique », *art. cit.*

²⁴⁶ Carmen Labelle, en réaction à l'article de Michel Leclerc, « Les faits historiques ne sont la propriété exclusive d'aucune communauté », *Le Devoir* [en ligne], mis en ligne le 2 août 2018, URL : <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/533630/les-faits-historiques-ne-sont-la-proprieete-exclusive-d-aucune-communaute>.

2. de se glisser dans la peau de l'autre (15)	21 %
3. de faire réfléchir (15)	21 %
4. de transcender les particularités (8)	11,5 %
5. d'exprimer une vision unique, celle de l'artiste (11)	15,7 %
6. de déranger (8)	11,5 %
7. de toucher au sacré (4)	5,7 %
8. d'être beau (1)	1,4 %
9. d'être thérapeutique (1)	1,4 %

On retrouve dans ce tableau des arguments similaires à ceux de Lepage et Bonifassi :

- 15 messages (2^e position = 21 %) se ressaisissent de l'idée selon laquelle l'art a pour fonction de se glisser dans la peau de l'autre. Certains affirment que l'art est toujours fait d'emprunts (4) et d'imitation (3), qu'il est un lieu de partage (4) ou encore qu'il développe l'empathie (4).
- 8 commentaires (4^e position = 11,5 %) renouent avec la rhétorique de l'universalisme et de l'humanisme, conférant à l'art la fonction de transcender les particularismes contre un racialisme simplificateur.

Toutefois, c'est bien la définition de l'art comme pratique autonome qui domine, selon un argumentaire largement distinct de celui de Bonifassi et Lepage. On l'a vu, les positions des deux artistes quant au rôle social, voire politique, de l'art et de l'artiste ne sont ni tranchées ni identiques. Bonifassi confère à l'art une fonction thérapeutique mais lui dénie tout rôle politique ; quant à Lepage, il reconnaît à l'artiste une responsabilité, tout en défendant sa liberté. Les internautes qui réagissent sur le site du *Devoir* sont moins hésitants : la plupart d'entre eux (16 messages = 23 %) s'attachent à définir l'art pour lui assigner un statut ontologique spécifique, soit par des formules positives qui peuvent être

un peu récursives (« c'est une fiction²⁴⁷ », « C'EST DU THÉÂTRE !²⁴⁸ »), soit par des formules négatives qui visent à distinguer l'art d'autres pratiques utiles (« Depuis quand le rôle des créateurs n'est plus de créer, mais d'être travailleur social ou animateur citoyen²⁴⁹ ? », « l'artiste n'est pas un animateur de conscience²⁵⁰ »). Au sein de ces 16 messages, circule aussi l'idée que l'art a son propre langage et que son message ne peut pas être traduit par un autre langage²⁵¹. Et ils affirment volontiers que les artistes n'ont aucun compte à rendre à la société (ni en amont ni en aval de l'œuvre), qu'ils·elles ne devraient même pas se justifier.

Autrement dit, les internautes radicalisent la position autonomiste qui affleurerait seulement dans le discours de Bonifassi et, dans une moindre mesure encore, dans celui de Lepage, en faisant de l'art une pratique non seulement à part mais aussi autotélique (il est sa propre fin). À ces 16 messages, s'ajoutent en outre celui qui assigne à l'art la seule fonction d'être beau (autre argument esthétique) et tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, lui confèrent un statut d'exception :

- 11 messages (5^e position = 15,7 %) revendiquent l'importance de protéger l'expression singulière de l'artiste. Certains valorisent l'art comme expression de soi, d'autres insistent sur le fait que rien ne devrait interférer dans le processus créateur ;
- 4 messages (7^e position = 5,7 %) l'associent au sacré.

Enfin, c'est l'autonomie de l'art par rapport à la morale que défendent les lecteur·rices du *Devoir*, ce que leur protégé·es se sont gardé de faire : 8 commentaires (6^e position = 11,4 %) confèrent ainsi à l'art la fonction de déranger. Sans compter que 15

²⁴⁷ Cyril Dionne en réaction à l'article d'Yves Théorêt, « “SLAV” : sur la censure d'une œuvre », *Le Devoir* [en ligne], mis en ligne le 7 juillet 2018, URL : <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/531900/sur-la-censure-d-une-oeuvre>.

²⁴⁸ Dominique Sideleau en réaction à l'article de Marie-Andrée Chouinard, « Le devoir de débattre autour de “SLAV” », *Le Devoir* [en ligne], mis en le 6 juillet 2018, URL : <https://www.ledevoir.com/opinion/editoriaux/531840/slav-devoir-de-debattre>.

²⁴⁹ Céline Delorme, en réaction à l'article de Marie-Andrée Chouinard, « Le devoir de débattre autour de “SLAV” », *art. cit.*

²⁵⁰ Claude Bariteau, en réaction à l'article de Marie-Andrée Chouinard, « Le devoir de débattre autour de “SLAV” », *art. cit.*

²⁵¹ Cette idée s'apparente d'ailleurs à une reformulation de la justification par Lepage de son silence jusqu'au 6 juillet : son œuvre parlait pour lui jusqu'alors.

messages (3^e position = 21 %) lui attribuent un rôle de réflexion, de connaissance, de révélation du sens, qui confine parfois à une fonction critique. L'argument selon lequel l'art aurait une fonction transgressive est en réalité plus représenté que ces seuls chiffres ne le laissent paraître. Dans notre corpus, la stratégie argumentative de la généralisation qui préside à toutes ces aphorisations a un pendant inverse : celui de la comparaison avec d'autres formes d'art ou d'autres œuvres d'art particulières, réelles et parfois fictives. Outre la construction d'un éthos lettré ou de connaisseur, ces 57 comparaisons ont deux enjeux argumentatifs principaux quand il s'agit de défendre *Slāv* : d'abord, invalider la notion d'appropriation culturelle en rappelant les grandes œuvres et les grandes formes d'art qui en relèveraient ; ensuite, délégitimer l'antagoniste en l'associant aux censeurs des grandes œuvres du passé. Dans le premier cas, les exemples du jazz, de Picasso, de *La case de l'oncle Tom* et d'*Othello* sont récurrents – notons que la culture québécoise est à peu près évacuée. Dans le second cas, la référence clé est celle de l'affaire québécoise entourant *Les fées ont soif* (8 occurrences), pièce qui avait pris à revers la morale religieuse de la fin des années 1970 et provoqué protestations et procès. Ainsi, si un message sur 10 seulement assigne explicitement à l'art la fonction de déranger, la référence répétée aux *Fées ont soif*, entendue comme un exemple positif d'un art émancipé de la morale, assoie la popularité de cette fonction. En outre, il est pertinent de remarquer qu'un nombre important de références à d'autres formes d'art renvoie à la littérature (16 mentions sur 58, soit 27,5 %). Il serait possible de poser l'hypothèse que la littérature continue d'incarner dans l'imaginaire collectif un sacerdoce, un prestige certain et exclusif, qu'il est opportun ici de mobiliser considérant que l'enjeu est de défendre une pratique exceptionnelle, voire intouchable²⁵².

²⁵² La comparaison à des œuvres littéraires est en tout cas d'une grande efficacité argumentative. En invoquant un art qui est produit par un seul artiste, les commentateur·rices privent leurs antagonistes de l'argument quantitatif qui les amenaient à souligner que l'ensemble des producteur·rices de *Slāv* sont blanc·hes et à dénoncer un manque de diversité dans le milieu artistique. Ils·elles recentrent ainsi stratégiquement le débat sur l'appropriation culturelle individuelle dont l'effectivité est en plus grande partie symbolique.

Conclusion

À l'issue de nos analyses, on peut poser la question : apprend-on vraiment quelque chose grâce à l'affaire *Slāv* sur l'idée que se font artistes, journalistes et grand public de l'art aujourd'hui au Québec ? Pour répondre, il faut rappeler un aspect important de la construction des polémiques sociales. Les définitions que les interlocuteur·rices donnent de l'art dans une polémique sur l'art ne correspondent pas exactement à l'idée qu'ils·elles s'en font in abstracto, mais bien plutôt aux définitions qu'ils·elles trouvent les plus pertinentes et les plus efficaces dans la logique argumentative qui est la leur. Il y a fort à parier que les mêmes lecteur·rices du *Devoir*, s'ils·elles avaient répliqué à un artiste polémiste les accusant d'être abonné·es à un journal nazi, n'auraient pas avancé dans les mêmes proportions les arguments selon lesquels l'art est libre et l'artiste n'a pas de compte à rendre à la société. Tout au plus, donc, une telle polémique nous renseigne sur le répertoire disponible des représentations de l'art dans le Québec contemporain. À ce titre, la part d'une conception autonomiste de l'art dans l'arène sociale doit être relativisée.

Un autre de nos résultats mérite d'être mis en perspective. Au moment de constituer notre corpus de discours citoyen nous avons mis l'accent sur les seuls commentaires qui se prononçaient en faveur ou en défaveur de la pièce et sur l'argumentation qui s'y déployait en lien avec une définition des fonctions de l'art. Ceci nous a amenées à laisser de côté tout un continent de commentaires dont l'enjeu privilégié était de défendre les Québécois·es francophones contre un racisme et un antisémitisme que leur supposeraient les Canadien·nes anglophones. Il conviendrait donc de raffiner notre observation selon laquelle l'affaire *Slāv* aurait dérivé d'une polémique sur l'art et le racisme vers une polémique exclusivement sur l'art. Si cela reste vrai pour le discours médiatique, il en va différemment pour le discours citoyen, où la polémique initiale s'est plutôt scindée en deux polémiques largement étanches : une polémique sur l'art (que notre choix de n'envisager que les définitions de l'art nous a amenées à privilégier) et une polémique sur le racisme (que la constitution de notre corpus nous a amenées à laisser de côté). Tout se passe alors comme si art et racisme ne pouvaient être pensés ensemble.

Pourtant, les affaires *Slāv* et *Kanata* ne sont pas les premières, dans l'histoire récente québécoise, à nouer les deux thématiques ensemble. On a évoqué, au début de cette étude, l'oubli étonnant qui frappait le souvenir des polémiques sur l'appropriation

culturelle des années 1990. Cet oubli pouvait s'expliquer en partie par le fait qu'elles avaient surtout touché le monde québécois anglophone. Mais d'autres polémiques ont bien secoué le monde québécois francophone des années 1990, et très fortement même, autour de la question du racisme, et spécialement de l'antisémitisme, supposé du milieu culturel québécois. La première avait entouré la publication controversée par la politologue Esther Delisle d'une recherche sur l'antisémitisme et le nationalisme canadien français, visant notamment Lionel Groulx, publication dont l'écrivain anglo-québécois Mordecai Richler s'était ensuite emparé dans le pamphlet *Oh Canada, Oh Québec !*²⁵³ déclenchant une seconde polémique. Quelque temps plus tard l'écrivaine québécoise Monique LaRue avait essuyé de très vives accusations de racisme, à la suite de la parution de *L'arpenteur et le navigateur*²⁵⁴, un court essai sur l'état de la littérature québécoise et son identité²⁵⁵. Or, étonnamment, ces trois polémiques houleuses semblent être sorties de la mémoire des journalistes comme des lecteur·rices du *Devoir* au moment de l'affaire *Slāv*. Les recherches d'occurrences associées à ces trois noms et titres dans l'ensemble du discours citoyen que nous avons étudié ne ramènent aucun résultat. Il faut chercher « Groulx » ou « chanoine » (qui ramène par exemple « chanoine Bock-Côté ») pour avoir la confirmation qu'il y a un spectre qui hante ce débat.

Il faudrait relire les polémiques des années 1990 pour voir si art et racisme avaient été, alors, pensés de concert. Mais il faudrait aussi prendre le temps de relire ces trois polémiques et celles de *Slāv* dans une perspective diachronique. On pourrait alors voir l'évolution des stratégies argumentatives des antagonistes, mais aussi en particulier celle du répertoire des représentations possibles de l'art et de ses fonctions. La comparaison entre l'affaire *Slāv* et celle qui a entouré *L'arpenteur et le navigateur* semble pouvoir être particulièrement fructueuse à cet égard. Toutes deux ont en commun d'opposer

²⁵³ Voir Mordecai Richler, *Oh Canada, Oh Québec ! : requiem pour un pays divisé* [Penguin Books, 1992], Baixas (France), Balzac, 1992.

²⁵⁴ Voir Monique LaRue, *L'arpenteur et le navigateur*, Montréal, Fides/CÉTUQ, « Les grandes conférences », 1996.

²⁵⁵ Voir notamment Fernand Dumont, « *L'arpenteur et le navigateur* : les ambiguïtés d'un essai romanesque », *Voix et Images*, vol. 28, n° 2, 2003, p. 98-108.

principalement des artistes et toutes deux mêlent, plus que toutes les autres mentionnées ci-haut, les questions d'art et de politique.

Dans son essai, qui commençait comme une déconstruction du racisme ordinaire du milieu littéraire québécois, LaRue mettait en scène un dialogue fictif entre un écrivain et elle-même. Celui-ci affirmait que les institutions littéraires québécoises étaient en train de céder indûment à une discrimination positive et « de se laisser envahir par les écrivains immigrants » dont les œuvres « n'ont rien à voir avec ce qu'on a toujours appelé la littérature québécoise », à quoi elle rétorquait intérieurement, mais vertement :

mon collègue est en train de balancer des concepts aussi chers aux écrivains que la liberté de pensée, la liberté d'éditer, bref, la liberté d'expression ; il est en train, me disais-je, de proposer ni plus ni moins qu'une forme de censure détournée ou inavouée d'une catégorie d'écrivains, et cela selon une logique qui n'est en rien fondée sur des arguments moraux, mais bien sûr des critères purement et simplement ethnico-culturels²⁵⁶.

C'est la suite de son propos qui mit le feu aux poudres puisqu'elle s'y disait « hantée » par la conversation et « incapable de nier que ce que cet écrivain disait restait, en un certain sens, exact. » Les réactions se polarisèrent très rapidement, engageant un véritable dialogue de sourds. Ce qui est fort éclairant, et par quoi on verra nettement le lien avec la polémique entourant *Slāv*, c'est qu'on peut expliquer la formation des camps opposés dans l'affaire LaRue à l'aune des politiques de la littérature antagonistes qui s'y sont exprimées, ainsi que le proposent les auteur·rices d'*Un Québec polémique* :

les protagonistes des deux camps n'évoluent pas dans la même zone littéraire et participent, pour parler à la Bourdieu, de deux âges distincts du champ littéraire. [...] les écrivains et théoriciens du clan-LaRue [...] sont issus de la tradition formaliste avant-gardiste, puis barthésienne ou derridienne. [...] Les écrivains et intellectuels du clan-Sroka sont, semble-t-il, plutôt sartriens. [...] Sroka pratique une approche idéologique de la littérature, comme en témoigne son engagement à la fois féministe et gauchiste²⁵⁷.

De fait, l'opposition n'est pas sans faire penser à celle qui nous a occupées ici, entre une conception pure et une conception sociologisante de l'art. Craft s'appuie de fait sur des prémisses aussi vieilles que celles de la sociologie de l'art, ou au moins que la théorie marxiste, qui a décrit les rapports de détermination et de soutien réciproque de l'infrastructure et de la superstructure. Ce n'est certainement pas la médiation sartrienne,

²⁵⁶ Monique LaRue, *L'arpenteur et le navigateur*, op. cit., p. 10.

²⁵⁷ Andrée Fortin, Dominique Garand, Laurence Daigneault Desrosiers et Philippe Archambault, *Un Québec polémique. Éthique de la discussion dans les débats publics*, Montréal, Hurtubise, 2014, p. 358-359.

toutefois, qui aura été décisive en l'espèce, mais plus probablement celle des études culturelles qui ont largement contribué à faire passer la théorie marxiste dans le discours critique actuel et à la renouveler. Quoi qu'il en soit, il serait possible de reprendre l'hypothèse des auteur·rices d'*Un Québec polémique* à propos de l'affaire LaRue, c'est-à-dire qu'un conflit des codes littéraires a probablement été un des conflits de codes sous-jacents à la polémique, un de ces conflits de codes construits dans la durée et incompréhensibles en synchronie, qui a amené les antagonistes à mobiliser d'entrée de jeu des préconstruits et à projeter en l'autre une figure d'ennemi à combattre. Dès lors, il rendait tout dialogue, si ce n'est impossible, du moins improbable.

Bibliographie :

- ARDENNE, Paul, « Ce que la culture fait à la société », *L'Observatoire*, vol. 57, n° 1, 2021, p. 11-15.
- BABIN, Sylvette (dir.), *Esse*, n° 97, « Appropriation », automne 2019.
- BARRABAND, Mathilde et DUQUETTE, Anne-Marie, « De la question raciale à la liberté de création. La polémique autour du spectacle *Slāv* dans l'espace médiatique québécois francophone », *Scènes politiques*, Vincennes, Presses universitaires de Vincennes, [à paraître].
- BÉDARD, Laurie, « Quand les dialogues de sourds enterrent les chants des esclaves », *Spirale web* [en ligne], mis en ligne le 29 juin 2018, URL : <http://www.spiralemagazine.com/article-dune-publication/quand-les-dialogues-de-sourds-enterrent-les-chants-des-esclaves>.
- BERNARD BARBEAU, Geneviève, *Le dossier Maclean's et le Québec bashing. Analyse sociodiscursive d'une affaire médiatique controversée*, thèse de doctorat, Université Laval, 2014.
- BOCK-CÔTÉ, Mathieu, « Le racisme des antiracistes », *Journal de Montréal* [en ligne], mis en ligne le 28 juin 2018, URL : <https://www.journaldemontreal.com/2018/06/28/le-racisme-des-antiracistes>.
- , *L'empire du politiquement correct*, Paris, Éditions du Cerf, 2019.
- BONIFASSI, Betty, « Nous n'avons jamais mérité autant de haine », *La Presse* [en ligne], « Lettre ouverte », mis en ligne le 7 juillet 2018, URL : https://plus.lapresse.ca/screens/9d658a03-d956-4b87-b515-1d8ea23a8e17__7C__0.html.
- BOUQUET, Arnaud et LÉGAGNEUR, Maryse (coréalisateurs), LAUZON, Véronique (journaliste), *Entends ma voix*, 14 janvier 2019.
- BRUNETTE, Édith, « L'évitement comme politique de gestion des débats au Conseil des arts du Canada: le cas de l'appropriation culturelle et du racisme systémique », *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale* [en ligne], vol. 22, n° 1, mis en ligne en 2020, URL : <https://journals-openedition-org.biblioproxy.uqtr.ca/ethiquepublique/5208>.
- CAILLOU, Annabelle, « Robert Lepage déplore le “muselage” de Slāv », *Le Devoir* [en ligne], mis en ligne le 7 juillet 2018, URL : <https://www.ledevoir.com/culture/theatre/531876/robert-lepage-reagit-a-l-annulation-de-slav>.
- CALDERISI, Robert, *Quebec in a Global Light*, Toronto, University of Toronto Press, 2019.
- CARSON, Christie Carson, *Robert Lepage's Intercultural Encounters*, Cambridge, Cambridge University Press, 2021.
- CASSIVI, Marc, « Marilou Craft : bougie d'allumage », *La Presse* [en ligne], « Spectacles et théâtre », mis en ligne le 18 décembre 2018, URL : <https://www.lapresse.ca/arts/spectacles-et-theatre/201812/18/01-5208529-marilou-craft-bougie-dallumage.php>
- CHOUNARD, Marie-Andrée, « Le devoir de débattre autour de “SLAV” », *Le Devoir* [en ligne], mis en le 6 juillet 2018, URL : <https://www.ledevoir.com/opinion/editoriaux/531840/slav-devoir-de-debattre>

- Collectif, « Encore une fois, l’aventure se passera sans nous, les Autochtones ? », *Le Devoir* [en ligne], mis en ligne le 14 juillet 2018, URL : <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/532406/encore-une-fois-l-aventure-se-passera-sans-nous-les-autochtones>
- Collectif, « Contre la pièce SLĀV », *Slāv Resistance* [en ligne], mis en ligne en 2018, URL : <https://slavresistance.tumblr.com/>.
- À *Babord !*, n° 78 (« Quand l’art se mêle de politique »), février-mars 2019.
- Collectif, « Affaire Slāv: lettre ouverte de Robert Lepage », *Voir* [en ligne], mis en ligne le 6 juillet 2018, URL : <https://voir.ca/nouvelles/actualite-en-arts-de-la-scene/2018/07/06/affaire-slav-lettre-ouverte-de-robert-lepage/>.
- Conseil des arts du Canada, « Recommandation 3d », *Recommandations du Comité consultatif pour l’égalité raciale dans les arts du Conseil des Arts du Canada et Réponse du Conseil des Arts du Canada*, Ottawa, Conseil des arts du Canada, 1992.
- COURTNEY, Andrea E., « The Lepage-Brault Caper as Révélateur », *Gouvernance* [en ligne], mis en ligne en 2018, URL : <http://www.gouvernance.ca/publications/18-09.pdf>.
- CRAFT, Marilou, « Une histoire de *blackface* », dans Isabelle Boisclair, Pierre-Luc Landry et Guillaume Poirier Girard (dir.), *Québequeer : Le queer dans les productions littéraires, artistiques et médiatiques québécoises*, Montréal, Presses de l’Université de Montréal, mars 2020, p. 347-362.
- , « Slāv : le bilan de Marilou Craft », *Urbania* [en ligne], mis en ligne le 3 juillet 2018, URL : <https://urbania.ca/article/slav-bilan-de-marilou-craft>
- , « Qu’est-ce qui cloche... avec le prochain spectacle de Betty Bonifassi », *Urbania* [en ligne], mis en ligne le 5 décembre 2017, URL : <https://urbania.ca/article/quest-ce-qui-cloche-avec-le-prochain-spectacle-de-betty-bonifassi/>
- , « a/s/v », dans Chloé Savoie-Bernard (dir.), *Corps*, Montréal, Triptyque, 2018, p. 55-86.
- , « Donc... un ethnomusicologue blanc enregistre des chants d’esclaves noirs, une chanteuse blanche les entend et les reprend, un metteur en scène blanc en fera “une odyssee théâtrale” au TNM dans le cadre du Festival de Jazz de Montréal, et semble-t-il que jusqu’à présent, aucune personne noire ne soit impliquée, en tout cas pas suffisamment pour faire partie de la promo. Tout ça sous le stylish-sexy-cool nom de “Slāv”. Classy. », *Facebook* [en ligne], mis en ligne le 25 novembre 2017.
- , « Toute parole n’est pas autorisée », *JEU Revue de théâtre*, n° 165, 2017, p. 26-30.
- (org.), « Appropriation culturelle vs appréciation culturelle », Centre des auteurs dramatiques, 2016.
- , « (Noir.) », *JEU Revue de théâtre*, n° 155, 2015, p. 11.
- DESCHÊNES, Marjolaine, « Avec Paul Ricoeur et les féministes du *care* : élargir la capacité de (se) raconter. Essai sur le cas Robert Lepage et la fragilité du soi », dans Kateri Lemmens et Normand Baillargeon (dir.), *Que sait la littérature ?*, Montréal, Leméac, 2019, p. 153-175.
- DHARMOO, Gabriel, « *Anthropologies imaginaires* : une critique de la colonialité par la voix et la satire », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 43, n° 1, 2019, p. 141-168.
- DULUDE, Sébastien (dir.), *Spirale*, n° 268 (*Parler pour autrui : que dit l’appropriation culturelle ?*), 2019.

- DUMONT, Fernand, « *L'arpenteur et le navigateur* : les ambiguïtés d'un essai romanesque », *Voix et Images*, vol. 28, n° 2, 2003, p. 98-108.
- DUPUIS-DÉRI, Francis, « Liberté d'expression : choisir ses causes. Le deux poids, deux mesures », *Ricochet* [en ligne], mis en ligne le 10 août 2018, URL : <https://ricochet.media/fr/2291/liberte-dexpression-choisirses-causes>.
- FAVRET-SAADA, Jeanne, *Les sensibilités religieuses blessées: Christianismes, blasphèmes et cinéma. 1965-1988*, Paris, Fayard, 2017.
- FORTIN, Andrée, GARAND, Dominique, DAIGNEAULT DESROSIERS, Laurence et ARCHAMBAULT, Philippe, *Un Québec polémique. Éthique de la discussion dans les débats publics*, Montréal, Hurtubise, 2014.
- FUNG, Richard, « Working through appropriation », *Fuse Summer*, vol. XVI, n°s 5-6, 1993, p. 16-24.
- GAUDREAULT-DESBIENS, Jean-François, *La liberté d'expression entre l'art et le droit*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1996.
- GAUTHIER, Gilles, « Faut-il limiter la liberté d'expression des discours blessants ? Les affaires *Slāv* et *Kanata* », *Communications*, vol. 106, n° 1, 2020, p. 121-132.
- GODIN, Jean Cléo, CHAURETTE, Normand, KWATERKO, Jozef, LEMAHIEU, Daniel, TREMBLAY, Michel, « Table ronde : l'appropriation culturelle du théâtre québécois », *L'Annuaire théâtral*, n°s 5-6, 1988, p. 75-94.
- GROFFIER, Ethel, *Dire l'autre*, Montréal, Leméac, 2019.
- HAVUGIMANA, Firmin, « Les lendemains... qui jazzent », *Ricochet* [en ligne], mis en ligne le 9 juillet 2018, URL : <https://ricochet.media/fr/2263/les-lendemain-qui-jazzent>.
- HOWARD, Philip S. S., « Getting Under the Skin : Antiblackness, Proximity and Resistance in the *Slāv* Affair », *Theatre Research in Canada*, vol. 40, n° 1, 2020, p. 126-148.
- LAROQUE, Florence et REYNAUD, Anne-Marie, « Dealing with Difficult Pasts : Memory, History and Ethics an Introduction », *Les ateliers de l'éthique (Et après ? Mémoire, histoire et éthique pour faire face au passé)*, vol. 14, n° 2, automne 2019, p. 4-19.
- LARUE, Monique, *L'arpenteur et le navigateur*, Montréal, Fides/CÉTUQ, « Les grandes conférences », 1996.
- LAUZIÈRE, Benoît, « Combattre la censure : les trois types de réactions face à la censure des créations *Slāv* et *Kanata* », *Arguments. Exclusivités web* [en ligne], mis en ligne à l'automne 2018, URL : <http://www.revueargument.ca/article/2018-09-19/715-combattre-la-censure-les-trois-types-de-reactions-face-a-la-censure-des-creations-slv-et-kanata.html>.
- LECLERC, Michel, « Les faits historiques ne sont la propriété exclusive d'aucune communauté », *Le Devoir* [en ligne], mis en ligne le 2 août 2018, URL : <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/533630/les-faits-historiques-ne-sont-la-propriete-exclusive-d-aucune-communaute>.
- LEFORT-FAVREAU, Julien, *Le Luxe de l'indépendance*, Montréal, Lux éditeur, 2021.
- LEFRANÇOIS, David et ÉTHIER, Marc-André, « *Slāv* : une analyse de contenu médiatique centrée sur le concept d'appropriation culturelle », *Revue de recherches en littérature médiatique multimodale* [en ligne], vol. 9, mis en ligne le 10 juillet 2019, URL : <https://id.erudit.org/iderudit/1062035ar>.
- LE GAULNEC, Jean-Pierre, *Une arme blanche*, Montréal, Lux, 2020.

- LEPAGE, Robert, « Slāv : une année de bruit et de silence », *Facebook* [en ligne], mis en ligne le 28 décembre 2018, URL : <https://www.facebook.com/notes/ex-machina/sl%C4%81v-une-ann%C3%A9e-de-bruit-et-de-silence-a-year-of-noise-and-silence/2137285846322872/>
- LEPAGE, Robert, « Affaire Slāv : lettre ouverte de Robert Lepage », *Voir* [en ligne], mis en ligne le 6 juillet 2018, URL : <https://voir.ca/nouvelles/actualite-en-arts-de-la-scene/2018/07/06/affaire-slav-lettre-ouverte-de-robert-lepage/>.
- LONGTIN-MARTEL, Nicolas, « Bibliographie critique sur la réaction face aux spectacles SLĀV et Kanata », *Biscuit de fortune* [en ligne], consulté le 6 juillet 2021, URL : <https://biscuitsdefortune.com/bibliographie-critique-sur-la-reaction-face-au-spectacle-slav/>.
- LUSSIER, Judith, *On ne peut plus rien dire. Le militantisme à l'ère des réseaux sociaux*, Montréal, Cardinal, 2019.
- MASSOT, Alain, « L'appropriation culturelle et la liberté du créateur : SLAV et KANATA », *UQAC : Les classiques des sciences sociales* [en ligne], mis en ligne le 3 juillet 2018, URL : http://classiques.uqac.ca/contemporains/massot_alain/Appropriation_culturelle/Appropriation_culturelle_texte.html.
- MACLURE, Jocelyn, « L'inconfort du libéralisme : haine, offense et limites de la liberté d'expression », dans Normand Baillargeon (dir.), *Liberté surveillée*, Montréal, Leméac, 2019, p. 63-97.
- MCARTHUR, Michel, « Editorial : The Stories We Tell », *Alt. Theatre* [en ligne], vol. 14, no 3, mis en ligne le 19 octobre 2018, URL : <https://alttheatre.ca/2018/10/19/editorial-the-stories-we-tell/>.
- MCNEIL, Raphaël Arteau (dir.), *Arguments*, vol. 21, n° 1 (*Censure, autocensure, conformisme*), automne-hiver 2018-2019.
- MOUTERDE, Pierre, *L'impasse de la rectitude politique*, Montréal, Nota bene, Varia « Fonds », 2019.
- NDIAYE, Aly (alias Webster), « Le problème avec “Slāv” », *Le Devoir* [en ligne], mis en ligne le 29 juin 2018, URL : <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/531393/le-probleme-avec-slav>.
- PELLETIER, Francine, « L'art n'est pas la politique », *Le Devoir* [en ligne], mis en ligne le 18 juillet 2018, URL : <https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/532607/l-art-n-est-pas-la-politique>.
- PELLETIER-MORIN, Sarah-Louise, « Éloge de la polémique », *L'inconvénient*, n° 83, 2021, p. 30-36.
- PETROWSKI, Nathalie, « La cloche de verre doctrinaire », *La Presse* [en ligne], mis en ligne le 26 juin 2018, URL : https://plus.lapresse.ca/screens/c3da428a-36ff-4093-aadd-d7daa2db2559__7C__0.html.
- (journaliste), *Touche pas à ma culture*, diffusé à Télé-Québec le 6 janvier 2021.
- PIERRE, Myrlande, « La résonance d'un profond malaise social », *Le Devoir* [en ligne], mis en ligne le 30 juillet 2018, URL : <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/533450/la-resonance-d-un-profond-malaise-social>.
- PROULX, Geneviève, « Un historien dénonce des faits historiques autour du spectacle SLĀV », *Radio-Canada* [en ligne], « Théâtre », mis en ligne le 17 janvier 2019, URL :

- <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1147404/nouvelle-controverse-slav-erreurs-faits-historique-robert-lepage-betty-bonifassi>.
- RAINVILLE, Pierre, *La répression de l'art et l'art de la répression: la profanation de la religion à l'épreuve des mutations du droit pénal au sujet du blasphème et de la protection des identités religieuses*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2019.
- RICHLER, Mordecai, *Oh Canada, Oh Québec ! : requiem pour un pays divisé* [Penguin Books, 1992], Baixas (France), Balzac, 1992.
- ROUSSEAU, Marie-Lise, « La première de Slāv au TNM perturbée », *Le Devoir* [en ligne], mis en ligne le 27 juin 2018, URL : <https://www.ledevoir.com/culture/531197/la-premiere-de-Sl%C4%81v-perturbee>.
- ROY, Alain (dir.), *L'inconvénient*, n° 76 (« L'art doit-il être moral ? »), printemps 2019.
- S. a., « Slāv », *Maison des arts de Drummondville* [en ligne], consulté le 7 novembre 2020, URL : <http://www.artsdrummondville.com/spectacles-drummondville/spectacles/slav/slav/29-01-2019-20-00>.
- S. a., « Nomadic Massive répond à la controverse de SLAV par des t-shirt », *Radio-Canada* [en ligne], mis en ligne le 3 juillet 2018, URL : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1110674/nomadic-massive-reaction-controverse-appropriation-culturelle-slav-festival-jazz>.
- S. a., « Le Festival de jazz de Montréal annule SLĀV et s'excuse », *Radio-Canada* [en ligne], mis en ligne le 4 juillet 2018, URL : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1111157/culture-slav-robert-lepage-reaction>.
- S. a., « Le spectacle Slāv annulé entre autres pour des raisons de sécurité », *Radio-Canada* [en ligne], mis en ligne le 7 juillet 2018, URL : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1111419/slav-blessure-bonifassi-securite-festival-jazz-slav-bilan>.
- S. a., « Qui nous sommes », *Spectra* [en ligne], consulté le 20 juin 2021, URL : <https://www.equipespectra.ca/equipe-fr/qui-nous-sommes.aspx>.
- S. a., « Un spectacle qui dérange », *Radio-Canada*, « 24 heures en 60 minutes » [en ligne], mis en ligne le 27 juin 2018, URL : <https://ici.radio-canada.ca/info/videos/media-7921323/un-spectacle-qui-derange>.
- S. a., « Robert LePage mettra en scène les chants d'esclaves de Betty Bonifassi au FIJM », *Radio-Canada* [en ligne], « Info — musique », mis en ligne le 22 novembre 2017, URL : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1068739/robert-lepage-chants-esclaves-betty-bonifassi-slav-festival-international-jazz-montreal-ex-machina>.
- S. a., « Décider entre blancs », *Facebook* [en ligne], mis en ligne le 25 novembre 2017, URL : https://www.facebook.com/pg/deciderentreblancs/about/?ref=page_internal.
- SAPIRO, Gisèle, « Les métamorphoses de l'écrivain engagé », *Esprit*, n°s 7-8, 2021, p. 99-108.
- , *Peut-on dissocier l'œuvre de l'auteur ?*, Paris, Seuil, 2020.
- SCHIFFRIN, André, *Le contrôle de la parole*, Paris, La fabrique, 2005.
- , *L'édition sans éditeurs*, Paris, La fabrique, 1999.
- TALON-HUGON, Carole, *L'art sous contrôle*, Paris, Presses universitaires de France, 2019.
- THÉORÊT, Yves, « "SLAV" : sur la censure d'une œuvre », *Le Devoir* [en ligne], mis en ligne le 7 juillet 2018, consulté le 15 février 2021, URL : <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/531900/sur-la-censure-d-une-oeuvre>.

- TURBIDE, Olivier, Diane VINCENT et Éric KAVANAGH, « Repères méthodologiques pour l'analyse des discours sociaux. Lorsqu'un tweet devient une "affaire" », dans Danielle LONDEI, Sophie MOIRAND, Sandrine REBOUL-TOURÉ et Licia REGGIANI (dir.), *Dire l'événement : langage, mémoire, société*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2013, p. 23-34.
- UZEL, Jean-Philippe, « Un dramaturge et un Iroquois à Paris », *Esprit*, n° 1, 2020, p. 61-69.
- , « Appropriation artistique versus appropriation culturelle/Artistic Appropriation Versus Cultural Appropriation », *esse arts + opinions*, n° 97, 2019, p. 10-19.
- VAÏS, Michael, « Lepage and Mnouchkine Collide with Cultural Appropriation », *PAJ : A Journal of Performance and Art*, vol. 41, n° 3, 2019, p. 71-74.
- VANDEUREN, Jean-François, « Toutes les représentations du spectacle Slāv sont annulées », *HuffPost* [en ligne], mis en ligne le 4 juillet 2018, URL : https://quebec.huffingtonpost.ca/2018/07/04/representations-slav-sont-annulees_a_23474656/.
- VIL, Fabrice, « "SLAV" », *Le Devoir* [en ligne], mis en ligne le 29 juin 2018, URL : <https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/531358/slav>.